

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 80 (1944)
Heft: 28

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Rapports présidentiels. — XXVIII^e Congrès des Instituteurs suisses. — Droit à l'instruction. — Vaud : Bureau de Mauborget.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

RAPPORT DU COMITÉ CENTRAL POUR 1943

présenté à l'assemblée générale du 30 janvier 1944

Vu l'ampleur du rapport, nous nous permettons d'en résumer quelques passages. (Réd.).

1. Introduction. — *Le rapport débute en constatant que la S. P. V. n'a pas échappé aux remous provoqués par la guerre et que l'an 1943 fut pour elle semé d'événements imprévisibles ; toutefois elle a la joie d'être « un être fort et sain, prêt à l'action, à la lutte, au sacrifice. » Le Comité, suivant la ligne de conduite tracée par ses devanciers, a considéré comme premier devoir la sauvegarde des intérêts professionnels de ses membres, « tâche à laquelle il s'est donné de tout son cœur, de toutes ses forces, avec la seule volonté de servir ».*

2. Décisions de l'assemblée de 1943. — *La proposition de Berthold Beauverd « que la S. P. V. vienne en aide à nos collègues remplaçants et remplaçantes, qui ont charge de famille » fut renvoyée au C. C. pour étude. Nous fûmes vite convaincus que les statuts de la Caisse de secours et les compétences du Comité sont suffisants pour qu'il devienne inutile de créer un organisme nouveau. D'ailleurs, le contact plus étroit pris avec les présidents de sections permettra de découvrir tous les cas dignes de l'appui de notre cause.*

Parlant au nom de la section de Lausanne, le président Petit a proposé une revision statutaire « tendant à limiter d'une façon moins stricte le séjour au C. C. ». Cet objet fut étudié par une commission dont vous entendrez les conclusions, sur lesquelles, d'ailleurs, vous serez appelés à vous prononcer.

3. Nos relations. — *M. Perret, conseiller d'Etat, et M. Jaccard, chef de service à l'Enseignement primaire, ont dû, en 1943, bien souvent s'entretenir de notre corporation. Nous avons échangé avec ces autorités une volumineuse correspondance, nous leur avons demandé des audiences et avons parlé avec elles dans de fréquentes rencontres. De ce contact étroit résulte un profit certain non seulement pour les membres de la S. P. V., mais aussi pour l'ensemble du corps enseignant.*

M. Chevallaz, directeur de l'Ecole normale, est notre grand ami. Il vit très près de nous. Il nous invite à toutes les manifestations qu'il organise ; il nous autorise à faire chaque année un appel pro S. P. V. dans sa maison ; il encourage personnellement ses élèves à venir grossir nos rangs lorsqu'ils seront devenus nos collègues. Pour tant de marques de

sympathie, d'attachement et d'amitié, nous assurons M. Chevallaz de notre affectueuse et profonde reconnaissance.

Nous suivons avec grand intérêt la vie de l'Asile rural vaudois à Echichens, puisque la S. P. V. en est la marraine. Mais il est infiniment regrettable que cet établissement hospitalier souffre actuellement d'une grande crise financière à laquelle est liée une profonde crise de confiance. Gros souci pour le Comité tout au long de 1943 ; Echichens reviendra encore maintes fois à l'ordre du jour des séances de 1944, qui pourrait être l'année critique de l'Asile.

Membre des T. F. (Fédération des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud), la S. P. V. entretient avec le comité de cette importante fédération des relations permanentes.

Nous sommes invités régulièrement aux assemblées des Maîtresses ménagères, de la Société des Maîtres secondaires, de la Société des Maîtres de gymnastique, de la Société vaudoise de Secours mutuels, dont nous formons une section dirigée par notre collègue Fernand Petit. Un de nos membres, Born, a pris part à la séance de *l'Ecolier romand* et *Journal des Parents*.

Le 2 avril, Mlle Pilloud a représenté la S. P. V. à la Journée de la Radioscolaire qui fêtait ses dix ans d'existence. Mamin a, le 2 octobre, participé au Cinquantenaire de la Société des magistrats et fonctionnaires.

Dans le cadre de la Romande, les occasions de rencontres ont été nombreuses avec nos amis genevois et le nouveau comité de la S. P. R. tout particulièrement.

4. Administration. — Séances. Nous avons tenu 34 séances administratives.

Puis le Comité a réuni une fois les Commissions de gestion, les Délégués des sections, les Délégués vaudois à la Romande, la Commission des cours postsecondaires, deux fois la Commission des intérêts professionnels, et enfin les présidents de sections, conformément à la décision de l'Assemblée des Délégués du 7 février 1943.

Effectif. La S. P. V. comptait, fin 1942, 1273 membres actifs ; au 31 décembre 1943, 1279, donc 6 de plus ; nous avons protocolé 84 admissions, 74 démissions et déploré 4 décès. Notre effectif de membres honoraires est inconnu ; 7 palmes ont accompagné de vieux fidèles collègues et amis à leur dernière demeure... Les membres auxiliaires restent peu nombreux : ils sont 25.

Les jeunes. Les 50 instituteurs sans poste fixe, qui se sont annoncés pour bénéficier de l'assurance responsabilité civile et de *l'Educateur* à prix réduit, sont en diminution de 10 pour 1942. Nous n'avons rien fait de plus pour leur venir en aide. S'ils n'ont pas crié au secours, c'est que le chômage n'existe plus pour eux, du moins tant que durent les mobilisations. En fait, la situation morale et professionnelle de cette jeunesse nous cause de graves préoccupations : beaucoup ont perdu la foi en leur métier (l'étincelle s'éteint à peine allumée...), ils font leurs quinzaines comme les ouvriers sur le chantier dans le seul but de gagner leur vie, voire de subsister. De quels enthousiasmes pourraient-ils être animés, ceux qui pour la trentième fois franchissent le seuil d'une nouvelle classe, ceux qui voient défiler devant eux leur millième élève ? Et c'est cette belle jeunesse désillusionnée, déçue, sur qui compte le pays pour élever ses enfants ! Nous acheminons-nous vers une faillite ? Une action en faveur des jeunes instituteurs, institutrices et maîtresses d'écoles

enfantines est à créer ; elle s'impose même impérieusement. Le Comité de 1944 devra s'occuper de la centaine de collègues sans poste fixe, car c'est le devoir de la S. P. V. de leur conserver l'idéal et la foi dans leur profession. Il faudra mettre l'Etat en face de ses devoirs et de ses responsabilités.

Caisse. Notre Caisse de prêts a été, comme de coutume, largement mise à contribution. En général, les débiteurs ont fait honneur à leurs engagements, mieux que par le passé, ce qui permet à la caisse de tourner avec son petit capital.

La Caisse de secours octroie des secours réguliers à quelques veuves de collègues ayant des charges de famille, ainsi qu'à des orphelins. Les secours occasionnels n'ont pas été nombreux, d'où excédent de bénéfice de fr. 3148.—. Heureusement qu'il en est ainsi, car 1944 s'annonce sous un jour plutôt sombre, puisque nous nous voyons dans l'obligation d'appliquer les dispositions de l'art. 14 des statuts en faveur d'une institutrice malade.

Au cours de l'année, notre Caisse de Secours s'est enrichie de dons d'un montant total de fr. 305.—. Pour la dernière fois, nous tenons à exprimer aux Imprimeries Réunies, à Lausanne, nos remerciements chaleureux pour leur versement annuel de fr. 100.— à notre Caisse de Secours. Le changement d'administration de *l'Educateur* sera ainsi, pour la S. P. V., une perte sèche de fr. 100.—. Un merci non moins cordial à la personne inconnue et aux collègues qui ont fait des dons, d'ailleurs mentionnés déjà dans le *Bulletin corporatif*.

Nous avons versé les sommes suivantes : fr. 100.— au Musée scolaire ; fr. 100.— à la Commission S. P. R. pour le Choix de lectures ; fr. 180.— pour le Noël d'Echichens ; fr. 200.— aux Editions Vinet ; fr. 50.— à l'Alliance suisse des gardes-malades ; fr. 50.— pour le Jubilé de la Société des magistrats et fonctionnaires ; fr. 76.— à titre de cotisations ou de dons à diverses œuvres sociales.

Le caissier a une besogne énorme. Il n'est pas facilité par la complexité de notre organisation comptable que, à l'occasion de la revision de nos divers statuts, nous proposerons de simplifier. Nous avons 6 caisses différentes : Caisse S. P. V., Secours, Prêts, Réserve, Fonds Orphelins et Elisabeth Blanc. Il n'en subsistera que deux : la Caisse S. P. V. et la Caisse de la Coopérative Secours et Invalidité groupant en une seule les caisses actuelles de Secours, Prêts, Réserve et Orphelins ; le Fonds Blanc y sera annexé jusqu'à sa complète liquidation. Cette fusion figure à l'ordre du jour de l'assemblée d'aujourd'hui sous la rubrique : modification des statuts.

Nos traitements. Si nous devions encore, comme dans un passé dont les plus âgés d'entre nous se souviennent, porter sur nos seules épaules la défense de nos traitements, nous eussions été dans l'obligation de nous adjoindre des aides. Maintenant les T. F. s'en chargent et, surtout depuis la création du secrétariat, l'activité de la Fédération s'avère de plus en plus fructueuse. M. Décorvet, président, et M. Margot, secrétaire, sont de grands travailleurs ; ils font preuve de compétence et de dévouement. Ils avaient en Michel Ray, notre délégué permanent, un collaborateur de premier plan qui, lors de sa nomination au poste d'inspecteur, occupait les fonctions de vice-président des T. F. Nous avons remplacé Ray par Alexis Chevalley, collègue dont vous connaissez la forte personnalité, le courage et l'ardeur avec lesquels il défend tout ce qui touche à la S. P. V.

L'orientation de l'action des T. F. s'est quelque peu déplacée depuis 1943. Après les beaux succès d'allocations obtenus en décembre 1942,

son Comité, approuvé par les délégués, assemblés en mars et en août, a porté ses efforts sur l'amélioration des conditions d'existence des affiliés au bénéfice de traitements modiques et des retraités touchant des pensions de misère. La lutte fut vive au Conseil d'Etat et devant la Commission des Finances du Grand Conseil. Il fallut lâcher un peu de lest qui, en définitive, par la volonté des députés, retrouva une destination imprévue sous forme d'une allocation rondelette de fr. 2000.— aux magistrats de notre bon canton de Vaud.

L'amélioration des allocations votées pour 1944 est quand même substantielle : les chiffres ont été donnés par le *Bulletin officiel* de janvier. Ainsi dégagés du souci de notre pain quotidien, nous pouvons nous consacrer tout entiers à notre belle activité de maîtres d'école, de serviteurs de la collectivité et de citoyens. Nous remercions le Grand Conseil ; mais nous remercions surtout les députés nos amis qui, au sein de cette autorité toute puissante, osent se lever pour parler avec affection de l'Ecole vaudoise et de son corps enseignant. Nous remercions les quelques conseillers d'Etat qui ont cru au bien-fondé des revendications des T. F. ; nous remercions encore MM. Décorvet et Margot, nous les félicitons pour les résultats obtenus et nous les assurons de notre entière confiance.

Nous venons de citer le nom de Michel Ray, qui fait encore partie de la S. P. V., mais en qualité d'honoraire ; il en a reçu le diplôme avec les félicitations et les souhaits d'usage. Ainsi le veulent les statuts, ainsi le veut la tradition qu'un instituteur qui entre dans l'enseignement secondaire ou qui accède à la dignité d'inspecteur ne peut plus être membre actif de notre corporation. Michel Ray fut pendant plus de vingt ans notre collègue. Il ne connaît parmi nous que des amis. Il a donné le meilleur de son cœur et de son intelligence à la S. P. V., dont il fut un excellent membre du comité et le distingué président de 1939. Appelé, en outre, à divers postes de confiance, il a toujours rempli ses fonctions avec tant de zèle que sa santé même en souffrit. Cet homme, aux conseils écoutés, n'est presque plus des nôtres. Qu'il soit remercié encore une fois pour sa féconde activité ; Michel Ray a bien mérité de la S. P. V.

Puisse maintenant son influence grandir dans le corps des inspecteurs scolaires vaudois, au profit de l'école dont il est le dévoué serviteur, au profit des maîtres dont il a la surveillance et la direction, au profit de la S. P. V. aussi, en restant « collaborationniste » Car nous regrettons qu'il soit parfois si difficile aux inspecteurs de se souvenir du temps où ils travaillaient comme nous à la tête d'une classe et peut-être même de la cérémonie dans laquelle, à eux aussi, un président de Section remit un diplôme...

Difficultés. Nous touchons ici un des points les plus névralgiques de notre activité. Le président Chabloz disait, l'an dernier, au sujet de la motion Nicod : « Et maintenant, que restera-t-il de cette alerte ? Nous craignons qu'elle ait, malgré tout, des conséquences fâcheuses pour quelques-uns d'entre nous ». Chabloz avait raison d'être pessimiste. Nous n'eûmes pas que des inquiétudes : nous eûmes des collègues à conseiller, à encourager, à reconforter. Nous dûmes même, afin de sauvegarder l'avenir de l'un des nôtres dont nous avions admis la défense, reprendre le combat au point où l'avait abandonné le Département de l'I. P. et affronter une autorité municipale et scolaire qui avait accepté de nous recevoir pour, en fin de compte, la désarmer complètement et lui faire admettre le bon droit que nous défendions. Dans un cas, à notre

connaissance, le Département a admis la défense intégrale d'une institutrice, encore que ce cas eût des rebondissements imprévus.

Il n'en reste pas moins que la défense de nos membres, nous obligeant à intervenir auprès de MM. Perret et Jaccard, risque de devenir une source d'ennuis et d'aigreur entre l'Etat et la S. P. N. C'est pourquoi nous vous répétons, chers collègues, de faire votre devoir, tout votre devoir; d'être justes, patients, dignes dans vos propos et dans votre conduite; en un mot, d'être irréprochables. Et puis encore, si vous connaissez autour de vous quelque collègue dont la conduite laisse à désirer, ou qui est en butte à des difficultés, ne craignez pas, dans l'intérêt du corps enseignant et de l'école, d'intervenir directement, ou d'aviser le président de section ou le comité central. Qui est sain est fort. Le corps enseignant est sain dans sa presque totalité; s'il est attaqué, il faut qu'il soit fort pour se défendre.

Il est des difficultés d'un autre ordre: les accidents; accidents des maîtres, des élèves, des tierces personnes. Une seule situation est nette: le cas où la responsabilité civile d'un membre de la S. P. V. est engagée. Alors notre contrat avec la « Winterthur » déploie ses effets. Mais il y a d'autres cas qui, depuis l'augmentation des heures de gymnastique, la pratique du plein air, ont la tendance à se multiplier. Qui est responsable: l'Etat? la Commune? Quelques communes ont des assurances pour leurs employés, mais l'Etat n'en a aucune. Alors, en toutes circonstances, le Département de l'I. P. cherche à charger le maître afin que notre assurance accepte de verser des dommages-intérêts. Il en résulte un véritable marchandage entre nos autorités et la « Winterthur », et le comité s'y trouve parfois mêlé. De toute façon, il ne faut pas que, par gain de paix, ce soient les instituteurs qui paient. Donc, collègues, si vous avez des difficultés de ce genre, apportez-les devant le comité.

Or, depuis bien longtemps, nous réclamons de l'Etat une assurance pour les élèves et les maîtres. En 1928, Ravussin (Baulmes) propose d'étudier le principe de l'assurance des instituteurs par l'Etat, dont ils sont les employés. En 1936, le comité annonce avoir reçu une réponse du Département, disant: « L'étude est en cours, et nous espérons pouvoir la soumettre au Conseil d'Etat en janvier ou février prochain ». En 1942, Rousseil, vu l'augmentation des risques d'accidents scolaires, demande la possibilité de couvrir ces risques supplémentaires. Le comité lui répond: « Nous attendons le résultat de l'étude déjà entreprise par le Département ». En 1943, nous attendons. En 1944, le comité fera des propositions au Département.

Voici quelques chiffres fournis par la « Winterthur » qui, mieux que de longs développements, situeront exactement la question:

Cas annoncés	Resp. civile engagée	En suspens	Frais payés:
1939 3	2	—	Fr. 81.70
1940 6	3	—	Fr. 87.60
1941 10	8	1	Fr. 281.95
1942 4	4	—	Fr. 380.90
1943 8	2	6 (déjà)	Fr. 187.10

La S. P. R. Les délégués vaudois à la Romande ont été renouvelés en 1943. La nouvelle « équipe » des treize restera en fonction jusqu'à fin 1946. Le mode d'élection au sein des sections a permis à 740 de nos membres de participer au scrutin, dont les résultats furent rapportés dans le *Bulletin corporatif* du 17 juillet. Nous ne ferons qu'une cons-

tation au sujet de cette élection : les institutrices, quoique en majorité dans la S. P. V., ont laissé échouer la candidature de leur seule et unique représentante. Est-ce un signe des temps nouveaux qui consacrerait le recul du féminisme ?

En 1943, la Section du Jura a pris la direction de la S. P. R. Sous l'énergique impulsion de son président, M. le Dr Junod, le nouveau comité a mené diverses enquêtes auprès des sections : salaires, retraites, institutrices mariées, pléthore du personnel enseignant, etc. *L'Educateur* fut, d'emblée, le sujet de ses préoccupations. L'intervention de l'ordre des matières (partie pédagogique avant partie corporative) fit bondir Mamin, qui rédigea un article où il défendait âprement notre état corporatif. Cet article, qui ne parut pas, fut retiré par son auteur au cours d'une séance mémorable, quand nous eûmes reçu l'assurance que l'ordre des matières serait rétabli : soit partie corporative et partie pédagogique. A cette séance, qui fut le premier contact officiel entre M. le président Junod et la S. P. V., assistaient : MM. Junod, Grec et Serex pour la S. P. R., Mamin et votre président pour la S. P. V. La question des matières et la présentation d'un projet de convention réglant les rapports entre le *Grep* et la Romande, nous obligèrent à réunir les délégués vaudois à la S. P. R., le 14 avril. Notre position se trouva renforcée après cette consultation. Mamin fut chargé de la préciser dans des articles, qui parurent le 24 avril et le 15 mai. La proposition concernant le *Grep* fut refusée, non seulement par nous, mais par la majorité des sections.

Si vous désirez de plus amples renseignements relatifs à *L'Educateur*, nous vous renvoyons à son numéro 1er. du 8 janvier 1944, à l'article intitulé « Le comité central aux sections de la S. P. R. », article dont nous extrayons l'élément suivant : « La partie pratique sera développée grâce à une participation régulière des sections ». En effet, et à titre d'essai, la *Commission administrative de l'Educateur* décida, dans son assemblée de fin d'année, afin de réaliser un vœu qui n'est pas seulement vaudois, que *L'Educateur* apporterait à l'avenir davantage de matière directement utile aux leçons des maîtres. Chaque section désignera un instituteur, dont le travail sera de « collecter » des leçons et de les transmettre au rédacteur de *L'Educateur*.

Toujours concernant *L'Educateur*, la Commission administrative a approuvé les rapports des rédacteurs. Nous remercions encore tout spécialement Grec, responsable du *Bulletin corporatif*, pour la conscience qu'il met à satisfaire tous ses lecteurs et les divers comités de la Romande ; de même nos pensées affectueuses et notre gratitude s'adressent à Rudhardt, le dévoué rédacteur de *L'Educateur*, qui, retenu par la maladie, ne peut fraterniser avec nous aujourd'hui. Nous lui présentons nos vœux profonds et sincères de rétablissement, de guérison complète.

Achat d'un immeuble. Le Rapport expose tout au long les nombreuses démarches, transactions, expertises que le comité entreprit, autorisé par l'assemblée des délégués du 2 juin, et qui aboutirent à l'achat d'un immeuble, sis chemin des Allinges 2, à Lausanne. Il explique comment l'acte de vente ne peut devenir définitif que par la modification des statuts S. P. V. et la création de la « Coopérative Secours et Invalidité », régie par des statuts conformes aux dispositions du C. O., objets à l'ordre du jour de la présente assemblée (Réd.).

5. Les Cours postsecondaires. — Une première constatation : Un changement est intervenu dans leur esprit. Des camps sont créés un peu

partout, mais sous la seule responsabilité des organisateurs et sans l'aide financière de l'Etat. D'autre part, les instructions aux maîtres qui en sont chargés furent données par MM. les inspecteurs, au début de novembre, avec infiniment plus de courtoisie à l'égard des idées émises par la S. P. V. en 1942, soit par Mamin (*Bulletin corporatif*), soit par Chantrens (Rapport au Département).

Seconde constatation : les instituteurs qui en sont chargés reçoivent tout à coup un salaire double sans avoir rien réclamé ; il est vrai qu'ils doivent consacrer à leur classe deux heures de plus chaque semaine.

Nous remercions nos autorités pour leur geste. Mais plutôt que de nous réjouir de cette dépense supplémentaire de l'Etat, nous pensons que ces nombreux milliers de francs auraient pu couvrir les frais de camps pour toute une région du canton, à titre d'essai, peut-être pour une année.

La commission de la S. P. V. chargée d'étudier la réforme des cours postsecondaires a terminé ses travaux le 1er mai 1943. Nous avons attendu, pour transmettre ses conclusions au Département, la convocation annoncée en janvier de l'année dernière. Le 22 décembre, nous avons reçu une circulaire de M. le conseiller d'Etat Perret, nous annonçant la création d'une Commission, qui se réunira le 3 février, où le corps enseignant sera représenté par 12 instituteurs : 9 désignés par le Département et 3 par nous.

6. Paiement des instituteurs par l'intermédiaire de l'Etat. — Sans vouloir remonter trop haut dans le passé de la S. P. V., nous constatons que les rapports présidentiels en font mention en 1920, 1923, 1924, 1925 et 1926, année où fut admise, par le Grand Conseil, la clause facultative. Puis c'est le silence profond, rompu pourtant de temps à autre, puis dernièrement, en 1943, par la nécessité de répondre à un questionnaire de la Commission d'experts chargée de l'étude de la motion Baudat visant à la simplification de l'administration cantonale.

Dans notre réponse, nous avons inclus l'idée du paiement du corps enseignant par l'intermédiaire de l'Etat. Mais la réforme administrative ne verra sa réalisation encore toute problématique que dans X années ; nous nous sommes demandé s'il n'était pas opportun de reprendre la lutte là même où le comité Baumgartner l'a laissée en 1926. En novembre, au cours d'une prise de contact avec une délégation du comité T. F. (ce comité avait accepté de nous donner son appui), nous avons pensé qu'il était préférable, avant d'entrer en lice, de connaître l'avis des premiers intéressés, donc les institutrices et instituteurs. Le dernier numéro de *l'Educateur* de décembre a apporté aux membres de la S. P. V. un questionnaire qui, arrivé le jour de Noël, est resté ignoré d'un trop grand nombre de collègues. Notre enquête est néanmoins très utile et nous remercions tous ceux qui prirent la peine de nous répondre. Sur 256 questionnaires rentrés, à la question : « Estimez-vous le moment opportun d'engager les démarches pour obtenir notre paiement par l'Etat », nous avons compté 130 oui et 80 non. Le Comité tirera les conséquences de cette enquête, grâce à laquelle il pourra orienter son activité prochaine.

7. Intérêts professionnels. — La mise à l'étude, en 1942, de la question des examens fonctionnels fut l'occasion pour la S. P. V. d'affirmer son unité de vues. Réalisant pratiquement les conclusions des rapports

des districts, le Département de l'I. P. introduisit, à titre d'essai, en 1943, des examens fonctionnels de géographie et de français. Comment furent-ils acceptés par les maîtres ? par les enfants ? par les Commissions scolaires ? par les parents ? Les réponses varient à l'extrême, mais si nous donnons l'avis de la majorité des présidents de sections, des membres de notre Commission des Intérêts professionnels, et du Comité, nous sommes enchantés de l'expérience qui, croyons-nous, mérite d'être poursuivie avant d'avoir obtenu l'officiel droit de cité.

Nous pensons que le corps enseignant a une voix à faire entendre, la voix de l'ouvrier qui œuvre à la construction du grand édifice scolaire, à quoi nous devons nos peines et nos joies. Il est réconfortant de constater que, de plus en plus, nos autorités le comprennent et admettent que des instituteurs dans le rang aient un mot à dire quand ils parlent de l'école.

C'est pourquoi la Commission des Intérêts professionnels a étudié, en étroite collaboration avec le Comité central, de quelle façon nouvelle nous pourrions être utiles à nous-mêmes, aux enfants, au pays. Après avoir constaté qu'en 1943, le Département n'a fait étudier aucune question d'ordre pédagogique par les assemblées de district, nous avons proposé aux présidents de sections, réunis le 11 décembre, de mettre à l'étude, dans le cadre de la S. P. V. le sujet suivant : « Le programme minimum ». Ce sujet fera l'objet d'études dans toutes nos sections, qui le discuteront à leur assemblée ordinaire de ce prochain printemps. Ensuite le Comité central recueillera les rapports, les soumettra à la Commission des Intérêts professionnels, dont les conclusions seront communiquées à *l'Éducateur* après avoir été remises au Département. Nous ne doutons pas que ce nouvel apport de la S. P. V. ne soit accueilli avec une grande bienveillance par les autorités responsables de notre école vaudoise.

8. Activités diverses. — Un tour d'horizon dépassant les vues de notre local de Mauborget va nous permettre de dire deux mots de nos sections. Elles ont toutes leur caractère particulier allant de la somnolence extrême à l'activité débordante. Souhaitons pour les premières que 1944 voie la réalisation du vœu que Chabloy émettait l'an passé : Deux ou trois fois par année, des représentants de chaque district devraient se rencontrer pour mettre en commun leurs préoccupations, leurs difficultés et leurs vœux. Car, quoi qu'on pense, nous nous ignorons trop les uns les autres ; nous manquons d'une vivante solidarité professionnelle. Le Comité verrait avec joie de nombreux groupes régionaux se constituer, réaliser entre eux des échanges, inviter un ou plusieurs collègues d'une tout autre partie du canton. Pour cela, il nous faudrait quelques collègues qui, dépouillés de la timidité, de la modestie ou de l'égoïsme du maître d'école, donnent à chacun de nous un peu des trésors de leur cœur et de leur esprit.

En attendant ces réalisations, nous félicitons sans réserve les sections qui font appel à des conférenciers, à des artistes, à des spécialistes de toutes sortes. Nous félicitons les organisateurs du cours Piaget. Nous félicitons les collègues de la région d'Echallens qui chantent encore pour leur plaisir et pour le nôtre. Nous félicitons les collègues dames de la Riviera vaudoise qui ne veulent pas laisser mourir tout à fait le Chœur mixte du Corps enseignant de Vevey-Montreux de si glorieuse mémoire.

Nous félicitons ces quelques collègues désintéressés, groupés autour

de Barraud et de Willi, ces collègues qui travaillent pour tous, bénévolement, avec leur seul enthousiasme, avec le seul désir de servir une cause que nous croyons utile et profitable, ces promoteurs des « Leçons pratiques » qui en sont à leur deuxième année de vie avec plus de sept cents abonnés. Que tous ceux, connus et inconnus, qui œuvrent pour le plus grand profit de notre corporation et de notre école soient ici publiquement remerciés.

Dépassant le cadre de la S.P.V., nous relevons les mérites du G.R.E.P. dont les membres sont une élite agissante d'éducateurs de la Suisse romande. Nous ne passerons pas sous silence l'effort de la Société des Travaux manuels qui organise, avec grand profit, le Cours d'Ecole active de Sion, et qui se prépare à fêter, cette année, son anniversaire par une exposition scolaire. Et signalons l'action entreprise par le Département de l'Instruction publique pour rendre plus populaires les après-midi de plein air, ainsi que l'enseignement de la gymnastique.

9. Conclusion. — Il ne m'appartient pas de relever les mérites de tel ou tel membre du comité plutôt que de tel autre. Nous formons une équipe et c'est le résultat de ce travail d'équipe que je viens d'avoir l'honneur et la responsabilité de vous présenter. Je me plais pourtant à relever l'esprit qui a régné dans le comité de 1943, esprit de compréhension mutuelle, d'entraide, de confiance et d'absolu dévouement; j'en remercie mes quatre collègues, Mlle Pilloud, MM. Mamin, Born et Viret, du fond du cœur.

En terminant, nous tournons nos regards avec anxiété vers 1944. Que sera cette année nouvelle? Que serons-nous, où serons-nous dans un an? Devant le tragique déploiement de l'égoïsme humain, de la haine des hommes envers d'autres hommes, devant les cruautés sans nom, devant ces corps d'enfants, de femmes et de vieillards, martyrs de l'affreuse guerre, où sommes-nous? Oui! où sommes-nous? Dans un pays libre, dans un véritable paradis terrestre. Soyons-en dignes. Aimons et travaillons, le cœur joyeux et reconnaissant. Soyons fiers et heureux d'être Suisses et pensons que, plus nous serons unis, si la tempête vient à gronder sur nos têtes, mieux nous y résisterons.

Serrons les rangs, chers collègues, et, si nous avons su respecter l'effort fait dans le passé, si nous soutenons celui du présent, nous avons l'impérieux devoir de penser à l'avenir.

Prangins, le 23 janvier 1944.

Le Président : *Ed. Zimmermann.*

GENÈVE

U. I. G. — MESSIEURS RAPPORT DU PRÉSIDENT

présenté à l'Assemblée administrative du 4 mars 1944

C'est à moi qu'incombe cette année l'honneur de vous présenter le rapport annuel de votre Comité. Vous avez bien voulu me confier la charge de présider aux travaux de notre association bien que je sois soldat et souvent mobilisé, ce qui n'est pas sans inconvénients. Après beaucoup d'hésitations, me sentant peu capable d'assumer une telle responsabilité, j'ai finalement cédé aux sollicitations pressantes de mon prédécesseur et ami Charles Duchemin. Mon rapport n'aura pas l'ampleur de ceux qu'il avait l'habitude de soumettre à votre approbation, mais j'espère tout de même qu'il vous donnera une image assez fidèle de notre activité durant l'année 1943.

I. Renseignements statistiques.

Au début de l'exercice 1943, notre association comptait 142 membres actifs et 81 honoraires.

Nous avons eu le plaisir d'enregistrer les demandes d'admission de six nouveaux collègues. Celles de MM. Fernand Davier, maître de la classe rurale de fin de scolarité, à la Plaine, Pierre Haubrechts, instituteur à Sécheron, qui nous revient après un court passage dans les rangs du S. C. N. E. O., René Graf, Georges Hof, Gabriel Mutzenberg et Roger Nussbaum qui viennent tous quatre de subir avec succès leurs examens de fin d'études pédagogiques. Toutes ces demandes ont été acceptées en assemblées générales et nous souhaitons à ces nouveaux membres une cordiale bienvenue dans la grande famille des instituteurs genevois. Nous espérons qu'ils prendront une part active à nos travaux et se montreront des membres assidus de nos assemblées.

Qu'il me soit permis, à cette occasion, de constater que tous les candidats aux études pédagogiques promus instituteurs au cours de ces cinq dernières années font maintenant, à deux exceptions près, partie de l'Union des instituteurs et nous nous en réjouissons.

Trois collègues ont quitté l'enseignement en 1943 et ont dû statutairement donner leur démission de membres actifs : Marc Gander, instituteur à Chênes-Bougeries où il a passé presque toute sa carrière, se retire après 42 ans de fonctions, atteint par la limite d'âge. Charles Gignoux, instituteur à Pregny, atteint dans sa santé, s'est vu contraint d'abandonner ses fonctions, dès fin juin, après 31 ans de service. Albert Rudhardt, maître de chant, a dû, lui aussi pour raison de santé, faire valoir ses droits à une retraite anticipée. Il ne nous quitte pas entièrement puisqu'il conserve la rédaction de l'*Educateur* et nous aurons encore souvent l'occasion d'apprécier son style alerte et imagé et d'entendre nos élèves chanter les nombreuses mélodies populaires dont il a écrit les paroles. Nous les avons nommés tous trois membres honoraires et je leur adresse en votre nom nos vœux sincères pour qu'ils jouissent longtemps et paisiblement d'une retraite bien méritée. Nous avons été sensibles aux sentiments de reconnaissance qu'ils ont exprimés au Comité actuel et aux précédents et nous les en remercions vivement.

Aucun sociétaire actif n'est décédé au cours de cet exercice, mais nous avons enregistré avec regret la mort de notre membre honoraire Francis Vuarchet, ancien régent principal de Carouge, le populaire portedrapeau de la compagnie des Vieux-Grenadiers.

Après ces mutations, notre effectif s'établit comme suit : 145 membres actifs et 83 honoraires.

II. Comité et assemblées générales.

La nomination de Duchemin au poste de directeur d'écoles entraîna sa démission de président de l'Union, en septembre 1942. Jusqu'en février 1943, ce fut Adrien Lagier, premier vice-président, qui dirigea notre association. Il semblait tout naturel que ce fût lui qui reprît la présidence dont il assurait l'intérim. Nous avons tous, ici, apprécié son autorité, son habileté à diriger nos débats et la vivacité de son esprit. Devant son refus formel, nous n'avons eu qu'à nous incliner, non sans regret.

Nous avons aussi regretté le départ du Comité de notre ami Gustave Willemin, ancien président central de la S. P. R., ancien président de l'Union, qui milita pendant une vingtaine d'années au sein du Comité où ses collègues eurent l'occasion d'écouter ses judicieux conseils, d'applaudir à son bon-sens et d'admirer la rectitude de son jugement. Dans

une lettre qu'ils lui ont adressée en avril dernier, ils lui ont dit toute leur gratitude.

Pour remplacer Duchemin et Willemmin, vous avez nommé deux jeunes, Roger Matthey et Jean-Jacques Dessoulavy.

Le Comité ainsi complété pour 1943 se composait comme suit :

Président :	Edouard Gaudin
1er vice-président :	Adrien Lagier
2e vice-président :	Raymond Uldry
Secrétaire des assemblées :	Philippe Genequand
Secrétaire du Comité :	Georges Bölsterli
Trésorier :	Roger Matthey
Vice-secrétaire :	André Neuenschwander
Correspondant à l'« Educateur » :	Charles-Elie Ducommun
Membres adjoints :	Paul Passelle
	Georges Borel
	Jean-Jacques Dessoulavy

Durant l'exercice écoulé, votre Comité a tenu 17 séances ; il a convoqué une assemblée plénière, 4 assemblées générales et l'assemblée administrative annuelle de ce jour.

Si, du fait des mobilisations successives et d'une certaine inertie de nos collègues, les assemblées sont relativement peu fréquentées, les discussions se sont déroulées dans le meilleur esprit. Le Comité apprécie hautement la confiance aveugle que lui accordent les instituteurs, mais il souhaiterait les voir accourir beaucoup plus nombreux entendre ses communications lors des assemblées générales.

L'an dernier, l'Union a été représentée :

à la S. P. R., par Georges Bölsterli, Lagier, Duchemin ;
 à la Fédération des Fonctionnaires, par Gaudin, Borel, Dessoulavy ;
 à l'« Ecolier romand », par Passello ;
 à la Commission de surveillance de l'assurance scolaire, par Gaudin ;
 au Bureau genevois d'adresses, par Passello ;
 au Comité de la Fondation « Pour l'avenir », par Servettaz ;
 à Pro Familia, par Roller ;
 au Cartel d'Hygiène sociale et morale, par Pautex ;
 à l'Association des maîtres d'éducation physique, par Joris ;
 à la Croix-Rouge, secours aux enfants, par Robert Jaquet.

Conformément à la loi sur l'Instruction publique, l'U. I. G. a été représentée par un délégué dans chacune des commissions d'enquête chargées d'examiner les titres des candidats à divers postes de maîtres dans les écoles primaires. Nos représentants ont fonctionné pour la nomination de deux instituteurs à Lancy, d'un à Choulex, d'un à Cartigny, d'un à Vandœuvres et d'un à Meyrin. Nos collègues Lagier, Gander, Jacquemoud, Woodtli et Marcet participèrent à ces nominations.

Je tiens à remercier chaleureusement ici tous les collègues qui ont travaillé dans le cadre de l'Union des instituteurs : aux membres du Comité dont le dévouement est inlassable, aux membres des différentes commissions, à nos délégués, à tous ces collaborateurs précieux qui nous ont aidés à accomplir les devoirs nombreux de notre charge.

Changement d'appellation. Considérant que l'adjectif « primaire » accolé au nom « instituteur » constitue un pléonasme et que le sens de cet adjectif devient de plus en plus péjoratif, notre collègue Georges Bölsterli proposa à l'assemblée du 26 mai la suppression du mot primaire.

dans le titre de notre association. Après une courte discussion, l'assemblée remplaça l'ancienne étiquette U. I. P. G., vieille d'une quarantaine d'années par une toute nouvelle U. I. G., Union des instituteurs genevois.

III. Activité pédagogique.

A. *Assemblée plénière.* Au cours de l'assemblée plénière du 26 novembre dernier, les deux sections de l'U. I. G. ont entendu une intéressante conférence de M. J.-L. Nicolet, professeur à Lausanne sur « l'intuition mathématique par le dessin animé ». Le conférencier sut exposer clairement à son auditoire un sujet un peu ardu. Les élèves à qui on présente sur l'écran les dessins animés doivent simplement raconter ce qu'ils voient et trouver ainsi l'énoncé du problème que le maître n'a plus ensuite qu'à démontrer. Après chaque bande, dont la projection dure de une à deux minutes, ils sont invités à rédiger le théorème. Cette méthode a été introduite dans plusieurs écoles de l'enseignement secondaire et quoique plus de 130 bandes aient déjà été éditées, aucune n'est destinée à l'enseignement primaire. M. Nicolet, cependant, qui témoigne d'un ardent désir de rénover l'art d'enseigner les mathématiques, espère que les idées dont il nous a fait part nous suggéreront des schémas de dessins animés utilisables à l'école primaire.

B. *Ramassage de bois mort.* Sur la proposition de Borel, l'Union a demandé au Département la création, durant l'été, d'un camp de ramassage de bois mort. Après avoir pris contact avec les gouvernements de Vaud et de Fribourg, la direction de l'enseignement primaire et nos délégués se rendirent sur place dans les forêts domaniales de la région de Châtel-Saint-Denis et choisirent à la Côte à Ramy et au Creux de l'Ours les deux emplacements les plus propices à l'établissement du camp. Sous la direction des deux chefs, Borel et Uldry, et avec le concours de nos collègues Ducommun, Burkardt, Tornblad et Matile, cette expérience intéressante a fort bien réussi. Les campeurs, élèves des degrés supérieurs, ont ramené une quantité importante de bois pour cet hiver. Cette façon d'occuper leurs loisirs a développé chez eux un esprit d'équipe remarquable. Si le résultat financier n'est pas très réjouissant, l'effet moral est immense. Le Département s'est montré très satisfait de cette expérience et compte la renouveler malgré les difficultés matérielles qu'une telle organisation a rencontrées. Notre collègue Uldry a réuni sur cette question une volumineuse documentation qui pourra être consultée avec profit par tous les instituteurs désireux d'organiser avec leurs élèves un camp de jeunesse, une excursion d'été à bicyclette ou de s'occuper des loisirs pendant les vacances.

C. *Brochures O. S. L. J.* Au printemps dernier, l'Union s'est chargée de la vente, dans les écoles primaires du canton, des brochures de l'Oeuvre suisse de lectures pour la jeunesse (O. S. L. J.). Centralisée au Mail, la vente a rencontré auprès de nos élèves un succès inattendu. Une petite propagande intelligemment faite dans chaque groupe scolaire a permis l'écoulement de 7027 brochures et 76 volumes représentant une somme de 2952 francs. On doit ce succès à nos deux collègues Uldry et Dessou-lavy. Cette année encore, ils ont bien voulu se charger de la diffusion d'un nouveau lot de brochures. Ils vous ont adressé dernièrement, avec le bulletin vert indispensable, une documentation abondante qui vous explique comment la centrale de Zurich veut renouveler le fonds recueilli par souscription auprès des élèves suisses, en 1938, et financer l'édition

de nouvelles brochures. Le comité romand espère trouver, chez nos auteurs suisses de langue française, matière à publication. Nous souhaitons plein succès à la vente de cette année et à la souscription adressée personnellement à 2000 personnes de Genève pour l'œuvre éminemment utile des lectures pour la jeunesse.

D. *Feuillets de documentation.* Le groupe d'études de l'U. I. G. qui s'occupe de l'élaboration des feuillets de documentation a, par l'intermédiaire de Jean Rouiller, entretenu ses collègues, en assemblée générale, de ses travaux, de ses buts et de ses projets. Il a fait paraître la 8e série de feuillets pour l'enseignement de l'histoire. Par la suite, en faisant appel à de nouveaux collaborateurs, la commission élargie sera à même de publier de nouvelles séries de feuillets pour les autres disciplines de l'enseignement.

Il est intéressant, à ce propos, de remarquer que depuis plus de 25 ans, l'Union des instituteurs, qui passe parfois pour n'être qu'un syndicat soucieux uniquement de sauvegarder les intérêts de ses membres, collabore loyalement avec le Département de l'instruction publique. Elle lui a procuré une documentation précieuse sur toutes les questions pédagogiques quelles qu'elles soient, qu'il s'agisse de méthodes, de modifications de programme, d'horaires ou de changements de manuels. De nombreux instituteurs ont consacré leur talent et leur temps à rédiger des plans d'étude et des méthodologies. Rien de ce qui touche à l'enseignement ne les a laissés indifférents et le Département peut retrouver, dans ses dossiers, la preuve de l'effort ininterrompu que les instituteurs genevois ont fourni pour améliorer la qualité de l'enseignement primaire.

Et pourtant, le travail fait au sein de l'Union et soumis à l'ancienne direction de l'Enseignement primaire ne fut pas toujours examiné avec tout l'intérêt qu'il méritait. Plusieurs de nos projets ont dormi longtemps, oubliés dans des cartons. Nous avons parfois marqué notre mécontentement et notre étonnement de ce que notre collaboration désintéressée fût si mal comprise, mais nous avons aujourd'hui d'excellentes raisons d'espérer que ces temps sont définitivement révolus.

IV. **Activité corporative.**

A. *Allocations de vie chère.* Nous pouvions croire, il y a une année, que le rétablissement intégral des traitements satisferait les exigences de la vie courante, mais la hausse constante des denrées de première nécessité eut tôt fait de nous désillusionner et de rompre l'équilibre budgétaire familial. Il a fallu, pour obtenir des allocations d'automne, batailler dur dans le cadre de la Fédération des fonctionnaires. Son président, notre collègue Borel, a su, par sa ténacité et son habileté, rallier à la Fédération toutes les associations dissidentes et former un front unique de tous les salariés de l'Etat. Il put ainsi parler au nom de la quasi unanimité du personnel cantonal.

Je ne vous parlerai pas de toutes les démarches qu'il a faites, de ses entrevues avec les députés et le chef du personnel, ni des innombrables téléphones qui le mirent en communication avec les gens influents de la république, mais je m'en voudrais de ne pas mentionner les deux entrevues qu'il sollicita, en compagnie des présidents d'associations, la première auprès de M. le Conseiller d'Etat Perréard, la seconde auprès de la Commission du budget du Grand Conseil.

Dans la première, le chef du Département des finances écouta Borel très attentivement, admit le bien-fondé de nos revendications et leur

opposa en conclusion un « non possumus » catégorique. Il amenda sa réponse en essayant de nous persuader que la situation des fonctionnaires est encore très enviable comparée à celle des employés du commerce, de l'industrie et de l'artisanat. La deuxième entrevue eut lieu dans la salle de l'Alabama. Devant l'auditoire composé, d'une part des 15 députés de la Commission du budget et de l'autre des représentants de toutes les associations de fonctionnaires, Borel étaya pendant 40 minutes les arguments les plus pertinents à défendre le projet d'allocations établi par la Fédération. La profonde impression causée par le magistral exposé de notre collègue incita la majorité du Grand Conseil à adopter le projet du député Maillard qui reprenait, à peu de chose près, les normes établies par la Fédération.

En votre nom, je tiens à remercier Borel pour tout ce qu'il a fait, non seulement pour les instituteurs, mais pour tous les fonctionnaires et employés d'Etat. Il n'a ménagé ni son temps, ni sa peine ; il n'a pas hésité à sacrifier sa vie de famille à la cause qu'il défend avec tant de conviction et d'âpreté et qui, jusqu'à maintenant, lui a apporté si peu de satisfaction. Tous les fonctionnaires de l'Etat furent convoqués en une séance d'information, le 8 décembre, à la salle du Faubourg pour prendre connaissance de l'immense travail accompli par Borel et voter une résolution présentée par le comité de la Fédération. Malheureusement, pour le succès de cette assemblée, la loi accordant les allocations d'automne fut votée entre temps et c'est devant 300 personnes seulement que Borel fit l'exposé des tractations menées au cours de cette campagne.

Aujourd'hui, la lutte n'est pas terminée et tant que les conditions de vie ne seront pas redevenues normales, il faudra réclamer sans se lasser des allocations nouvelles. Rien n'a pu être obtenu pour 1944, pas même des promesses. C'est pourquoi il faut veiller au grain, maintenir la cohésion entre tous les fonctionnaires et saisir toutes les occasions de montrer à l'Etat que nous ne sommes pas satisfaits.

B. Cours de gymnastique. L'introduction du nouveau manuel fédéral de gymnastique destiné au corps enseignant primaire décida le Département cantonal de l'instruction publique à créer, en octobre, un cours normal obligatoire pour les instituteurs. L'organisation et la direction de ce cours furent confiées à M. Louis Sauthier, professeur de gymnastique au Collège moderne, membre honoraire de l'U. I. G. Les quelques athlètes que compte notre association se sont montrés entièrement satisfaits des journées de gymnastique, mais différentes critiques faites par leurs collègues astreints aux leçons sont parvenues au Comité, en particulier sur les termes de la convocation, la difficulté des exercices, le groupement par degré et la disproportion entre la solde allouée et les retenues de traitement en cas d'absences. Dans son rapport au Département, M. Sauthier s'est plaint de la mauvaise volonté du corps enseignant et du manque d'enthousiasme des participants ; il aurait été mieux inspiré de rechercher les causes de cette indifférence dans l'organisation hâtive du cours, l'insuffisance de préparation de certains moniteurs qui commandaient les exercices le nez dans leur livre et dans l'imprécision des commandements. M. Grandjean, informé par ce rapport, accueillit plutôt froidement les deux collègues chargés de porter vos doléances au Département. Cependant, après l'entrée en matière, l'entretien se déroula dans une atmosphère tout à fait cordiale et plusieurs de nos observations furent admises par le Directeur de l'enseignement. Il nous déclara que le cours de gymnastique avait été ordonné conformément aux prescriptions fédérales. Il ajouta qu'il n'était pas exclu que le corps enseignant fût

encore appelé, en dehors des heures d'école, à suivre des cours obligatoires organisés par le Département pour l'enseignement des branches spéciales.

C. Situation des jeunes. De tout temps, l'Union s'est intéressée à la question du recrutement et de la formation pédagogique des jeunes instituteurs. Je ne crois pas qu'un seul rapport annuel ne mentionne cet objet. Aujourd'hui, moins que jamais, nous ne nous désintéressons du sort de nos jeunes collègues. Depuis l'adoption du règlement des études pédagogiques de 1933, modifié en 1937, le Conseil d'Etat et le Département ne considèrent plus les candidats à l'enseignement comme des stagiaires mais comme des étudiants. Ils leur refusent le droit de faire partie de notre association professionnelle avant d'avoir subi avec succès leurs examens finaux au bout de trois ans d'études. Et pourtant, l'Union devrait être le défenseur naturel des jeunes qui pourraient y trouver conseils et appui. Emu par la situation critique de plusieurs d'entre eux, le Comité a nommé l'an dernier une commission chargée de se documenter. Borel adressa un questionnaire fort détaillé à tous les candidats et constitua un dossier très complet sur la situation des jeunes. Dernièrement, en décembre, sous l'impulsion de la commission, le groupe des jeunes qui était en sommeil depuis une quinzaine d'années s'est reconstitué au sein de l'Union.

Il réunissait autrefois les sous-régents et les stagiaires et comptait une cinquantaine de membres très agissants et très remuants. Il a fourni à notre association des présidents fort remarquables et au Département, un directeur de l'enseignement primaire et son secrétaire ainsi que plusieurs directeurs d'écoles !

Aujourd'hui, il n'y a plus de sous-régents, ni à proprement parler de stagiaires. Le nouveau groupement réunit les 6 dernières promotions d'instituteurs. Nous souhaitons qu'à la lumière des expériences faites durant leurs études pédagogiques, les jeunes nous fassent part de leurs désirs, de leurs intentions, qu'ils deviennent le trait d'union naturel entre les « candidats » et l'U. I. G. Nous comptons que cette nouvelle phalange, dont le président, Dessoulavy, est membre du Comité, insufflera à notre association une ardeur nouvelle et collaborera utilement à la défense de nos intérêts corporatifs.

D. Assurance-accidents. Le contrat signé en décembre 1940 couvre actuellement plus de 2 millions de traitements aux 329 assurés. En 1943, la Winterthour a payé plus de 6000 francs d'indemnités à 14 sinistrés et 1850 francs de frais de guérison. L'importance des sommes payées par l'assurance permet à chacun de se faire une idée des effets de l'application de d'ordre de service d'octobre 1940, prévoyant la retenue intégrale du traitement pour toute absence due à un accident non professionnel. Sans être accusé de vanité, le Comité peut être fier d'avoir, au moment opportun, à des conditions réellement avantageuses, mis ses membres à l'abri d'un ordre de service draconien dont l'application aurait pesé lourdement sur leurs épaules.

E. Divers. A part les activités qui viennent d'être mentionnées, l'Union s'est occupée encore de la reprise des cours facultatifs de travaux manuels à l'école primaire. Vous avez entendu sur ce sujet un exposé de notre collègue Lucien Dunand, président de la Société de travail manuel scolaire, et vous avez décidé d'appuyer la résolution qu'il enverra au Département.

La communication régulière aux instituteurs des fiches médicales et des fiches médico-pédagogiques de leurs nouveaux élèves, la répartition rationnelle des fournitures scolaires au prorata des besoins particuliers de chaque classe font l'objet de la discussion de deux commissions.

Nous avons pris contact avec le président de la Commission régionale des émissions radio-scolaires au sujet des programmes d'hiver et de notre représentation au sein de la commission.

Le Comité est intervenu au Département pour demander l'amélioration de la situation des maîtres spéciaux de l'enseignement primaire et pour que l'horaire normal avec congé du jeudi soit repris dès la cessation du chauffage des écoles.

Nous avons, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, continué à faire parvenir à notre filleul belge, André Michiels, la modeste pension que vous avez votée en 1941.

Plusieurs membres actifs et honoraires ont consacré une partie de leur temps à l'œuvre utile de la Croix-Rouge. Presque tous, vous collaborez à la collecte du sou hebdomadaire qui, en 1943, a produit, dans les écoles primaires seulement, la coquette somme de 120 000 francs. Nous aurons prochainement l'occasion d'entendre une causerie de Monsieur Pierre Regard, chef de la propagande du secours aux enfants, nous parler de l'organisation et de l'utilité de cette importante section de la Croix-Rouge.

L'U. I. G. s'intéresse aussi aux œuvres qui s'occupent de la jeunesse : colonies de vacances pour apprentis, Pro Familia, Cartel d'Hygiène sociale et morale, auxquelles elle paie régulièrement sa cotisation et envoie ses délégués.

V. Relations.

Nous continuons à entretenir avec le Département et la nouvelle Direction de l'enseignement primaire des relations sinon très fréquentes, du moins excellentes. Le Département nous a demandé des représentants pour les différentes épreuves du concours d'admission aux études pédagogiques et pour les examens de fin d'études.

La façon dont nos représentants sont désignés pour les jurys a donné lieu, en assemblée générale, à une discussion animée. A l'encontre de l'idée de la Direction qui veut pouvoir choisir les jurés dans une liste proposée par l'Union, nous estimons que nos représentants jouissent de la confiance de leurs collègues et doivent être désignés directement par le Comité.

Serrés derrière un double cordon douanier, nous n'avons plus aucun rapport avec les associations d'instituteurs de la Haute-Savoie et du département de l'Ain, qui d'ailleurs ont été dissoutes depuis l'occupation. Nous entretenons par contre des relations amicales avec les sections romandes et avec le Comité central de la S. P. R. Notre collègue Rudhardt a représenté l'Union à l'assemblée trisannuelle de la Société pédagogique neuchâteloise, à Cernier, et votre président, aux assises annuelles de la Société pédagogique vaudoise, à Lausanne.

Nous avons répondu aux enquêtes que le Comité central a faites auprès des sections concernant le Groupe romand d'études pédagogiques (G. R. E. P.), le salaire des institutrices, la situation matérielle des instituteurs et les pensions allouées aux retraités du corps enseignant. Nous lui avons marqué notre étonnement d'avoir affermé l'*Educateur* à une maison qui offrait des conditions de rapport inférieures à celles proposées par une imprimerie genevoise.

Enfin, nous maintenons les rapports les plus cordiaux avec les deux sections genevoises, l'U. I. G.-Dames et l'Amicale des écoles enfantines, dont Mlle Alice Mongenet et Mme Soguel-Dujardin ont été, en 1943, les distinguées présidentes.

Chers Collègues,

Me voici arrivé au terme de ce rapport dont je reconnais les lacunes et les imperfections.

C'est la cinquième fois depuis le commencement de la guerre que vous avez l'occasion, en toute quiétude, d'entendre l'exposé de l'activité annuelle de votre Comité et d'en critiquer les faits et gestes. Vous pouvez exprimer librement votre opinion et faire entendre votre avis sans risque et sans conséquences fâcheuses.

Q'en est-il de nos collègues français, dont les délégués ont si souvent assisté à nos assemblées annuelles, des instituteurs belges, hollandais, grecs ou norvégiens qui, dans des circonstances dramatiques ont montré un cran magnifique ? Déportés, enfermés dans des camps de concentration, soumis aux pires vexations, à une discipline de forteresse, ils sont dans l'impossibilité de faire entendre leur voix pour exprimer leurs plaintes ou leurs protestations ! A tous ces martyrs de la pensée et de la liberté, j'adresse un salut respectueux et compatissant !

Devant la tragédie qui change la face du monde, devant la somme des souffrances indicibles qui s'accumulent dans les ruines, nous pouvons mesurer notre privilège d'hommes libres, mais aussi, la vanité de nos travaux !

Je suis loin d'affirmer que tout va pour le mieux dans notre république et que chacun doit se contenter de son sort ; au contraire, j'estime qu'il ne faut perdre aucune occasion de nous affirmer, de montrer que nous tenons à nos droits et de prouver le bien-fondé de nos revendications, à l'Etat d'abord, qui a cessé depuis plusieurs années d'être pour nous le bon patron, au public ensuite, qui, trop souvent, laisse surprendre sa bonne foi et égarer son opinion par de mauvais meneurs.

Cependant, tant que nous aurons un toit sur nos têtes, un repas assuré et un manteau sur nos épaules, ne soyons pas acrimonieux. Combien de millions de victimes innocentes — et nous en connaissons — errent sans abri, sans foyer, sans feu, n'ayant sauvé pour toute fortune que les vêtements qu'elles portent et quelque misérable objet inutile.

Quoique les charges deviennent plus pesantes, les impôts plus lourds, les restrictions plus sévères, nos aises moins nombreuses et que notre liberté soit amenuisée dans bien des cas, montrons-nous optimistes, surmontons les difficultés du moment avec le sourire, en pensant que demain sera meilleur qu'aujourd'hui. Serrons les dents devant l'adversité, mais serrons aussi les coudes, développons en nous le sentiment de la solidarité nécessaire à la reconstruction d'un monde meilleur et que notre groupe reste compact afin qu'il justifie pleinement son titre et qu'il soit véritablement l'Union des instituteurs genevois.

Genève, le 4 mars 1944.

Ed. Gaudin, président.

U. I. G. DAMES. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Séances en 1943 et 1944. Votre Comité s'est réuni 10 fois.

Nous avons eu le thé des correspondantes et 6 séances générales.

Le 10 mars, Mlle Marguerite Maire nous fait l'historique de nos Constitutions.

Le 14 avril, M. Piguet nous donne d'excellents conseils pour l'enseignement du dessin. Nous pouvons en admirer les heureux résultats en voyant les travaux de ses élèves.

Le 12 mai, c'est encore M. Piguet qui fait une causerie au nom d'*Armée et Foyer* : «Tour d'horizon».

Le 29 septembre, Mme Borsa nous expose les moyens de donner à nos fillettes une éducation civique.

Le 10 décembre, ce fut notre séance d'Escalade, au cours de laquelle nous avons eu le grand plaisir d'entendre un sketch-revue des jeunes du Corps enseignant. Cette soirée avait réuni l'Amicale des Ecoles enfantines et les deux U. I. G. Comme toujours les absents ont eu tort.

Enfin le 2 février de cette année, Mme Brüstlein, dans un entretien : « Nos élèves et le choix d'une profession » nous a parlé de l'activité de l'Office privé des Apprentissages qu'elle dirige et a insisté sur l'utilité des contrats d'apprentissage.

Nous remercions chaleureusement ces collègues et amis qui ont bien voulu nous faire part de leurs expériences, et par là, nous ont apporté à toutes un enrichissement.

Démissions-admissions. Nous avons eu au cours de cette année, huit démissions : Mmes Uldry, Châtelain et Mahyère et Mlles Mourète, Perrot, Alphonse, Guyot et Girolodi qui, toutes, ont quitté l'enseignement.

A nos collègues retraitées, nous avons envoyé nos vœux et nous les avons nommées *membres honoraires*.

Par contre, quatre jeunes sont venues dernièrement grossir nos rangs. Ce sont : Mlles Hari, Minod, Simonet et Wuischpard. Nous avons été heureuses de leur souhaiter la plus cordiale bienvenue.

Nos relations avec le Département de l'instruction publique. Messieurs Quiblier et Grandjean se sont toujours montrés facilement accessibles ; mais, tout en étant compréhensifs, ils restent le plus souvent sur leurs positions et nous ne tirons pas un avantage tangible des entrevues qu'ils nous accordent si généreusement. Nous avons eu plusieurs entretiens avec eux.

a) *Méthodologie de grammaire et de vocabulaire pour les 1re et 2e années* : Nous nous étonnions que cet ouvrage ait pu se faire sans qu'on ait consulté les maîtresses de ces degrés ; à quoi on nous a répondu que cet ouvrage était expérimenté à l'école du Mail.

b) *Situation d'une jeune fonctionnaire qui épouse un fonctionnaire avant la fin de l'engagement de cinq ans prévu au règlement de stage* : Elle doit payer le 50 % des indemnités reçues pendant les 2e et 3e années de stage, compte tenu des journées de remplacement effectuées pendant ces deux années. Nous nous élevons vivement contre cette manière de voir : 1. Les jeunes filles signent cet engagement avant d'avoir subi les épreuves du concours. 2. Elles le signent sans se rendre compte de l'importance des sommes qu'elles peuvent être appelées à rembourser. 3. Elles sont souvent encore mineures et leur signature n'a aucune valeur. 4. Ce règlement est antérieur à la loi qui oblige une fonctionnaire épousant un fonctionnaire à démissionner. Nous pensons donc qu'il est bon que la chose soit examinée à fond, non seulement pour les deux personnes en cause, mais pour le principe. Ou bien nous obtiendrons la radiation de la loi, ou le mariage entrera dans ce que le Département appelle un cas de force majeure, ou bien encore il faudra revoir ce point du règlement de stage. Me Borel, avocat-conseil du groupe des Conjointes, va s'employer à nous faire obtenir satisfaction.

c) *Epreuves des 5e et 6e années* : Là encore nous nous sommes faites l'écho de bien des critiques. Questions peu claires, soit pour le calcul, soit pour le français. Certaines réponses sont considérées comme fausses parce qu'elles ne sont pas celles qui étaient venues à l'esprit des auteurs des questions. Pourquoi ne pas faire revoir les questions à des membres du corps enseignant qui restent bien plus près des enfants que Messieurs nos Directeurs ?

d) *Film Brocher* : Nous avons remercié le Département pour ce film si intéressant présenté par un remarquable pédagogue. Si la chose est possible, M. Brocher verra à donner des films géographiques ou historiques. Nous avons aussi demandé que l'on pense aux petites classes.

Plan d'études. Le plan d'études d'après lequel nous travaillons depuis l'an dernier a suscité quelques critiques. Mme Laporte s'était chargée de réunir des collègues de tous les degrés et de présenter ensuite un rapport général. Malheureusement, la maladie et la fatigue lui interdisent ce gros travail. C'est Mme Jaquet qui veut bien en prendre la suite. Elle nous présentera ce rapport dans une prochaine séance et nous espérons vivement qu'il intéressera le Département.

Centre de liaison et sociétés féminines. Nous recevons chaque mois un résumé du travail accompli dans les différents groupements féminins de Genève.

L'*Union mondiale de la Femme* nous a fait parvenir un long questionnaire émanant des femmes suédoises. Par leurs questions, les Suédoises désirent nous faire réfléchir aux réformes que nous aimerions voir instaurer lors de l'après-guerre et nous engagent à travailler à leur réalisation. Mme Borsa a bien voulu répondre aux deux questions qui intéressent plus les milieux éducatifs. Nous savons que le *Mouvement féministe* va reprendre tout cela en détail et nous vous engageons vivement à suivre le débat.

Nous avons beaucoup regretté que l'état de nos finances et de celles de l'*Amicale* ne nous ait pas permis d'envoyer une déléguée à l'*Assemblée des sociétés féminines suisses* à Saint-Gall. Il s'y fait toujours un travail très intéressant.

Aimée et Foyer nous a demandé deux déléguées pour suivre les séances d'information et, cas échéant, répéter ces informations à des groupements susceptibles de s'y intéresser.

Nous vous remercions d'avoir répondu si généreusement à notre appel en faveur des *Vacances de mères de famille* et de rester fidèles à l'*Ouvroir de l'Union des Femmes*, dont Mme Unger-Schnepf reste la dévouée trésorière.

Fédération des Fonctionnaires et Employés de l'Etat. Après un sommeil de plusieurs mois, cette fédération s'est réunie à nouveau. Le coût de la vie augmentant toujours, l'assemblée des délégués unanime a décidé de demander à M. Perréard : 1^o une allocation d'automne ; 2^o une amélioration des allocations mensuelles de 1943 et des allocations pour les célibataires. Nous sommes arrivées à rallier à notre point de vue les corps de police (M. Page, président), l'Union du corps enseignant secondaire (M. Pillonnel, dél.), les employés et ouvriers des travaux publics (M. Stress, président). C'est donc la grande majorité des fonctionnaires qui est représentée par notre délégation auprès de M. Perréard. Ce dernier s'en félicite et nous en félicite. Il trouve nos revendications justifiées, mais refuse de prévoir une dépense quand il ne peut en assurer la couverture par une recette équivalente.

Notre dévoué président, M. Borel, parle, écrit, travaille auprès des députés et finalement, grâce à M. Maillard, député socialiste, nous recevons une minime satisfaction.

La *Fédération* a soutenu de tout son pouvoir les revendications de l'*Amicale des Ecoles enfantines*. Nous sommes heureuses du succès de ses démarches, mais nous avons espéré une plus prompte application à toutes de la nouvelle échelle des traitements.

Relations avec la Section des Messieurs. Elles sont toujours excellentes. M. Gaudin, président, s'est montré un précieux conseiller en maintes occasions et sa complaisance ne connaît pas de bornes.

Nous avons eu une séance plénière le 26 novembre 1943. M. Nicolet, professeur à Lausanne, nous a montré comment il utilise les dessins animés pour l'enseignement des mathématiques. Séance intéressante où nous avons eu du plaisir à nous trouver avec nos collègues messieurs.

J'ai pensé avec un cuisant regret à mon projet de *Chœur mixte* en entendant le 30 janvier, à la séance de la S. P. V., à Lausanne, le Chœur du Gros de Vaud. En voyant l'enthousiasme qui animait ces chanteurs, en écoutant ces chants exécutés avec un ensemble et une musicalité remarquables, je ne pouvais croire que nous sommes incapables d'en faire autant, faute de persévérance et de foi. Ne parlons pas de fatigue; quel meilleur délassement que de chanter bien de la bonne musique? Peut-être l'idée renaîtra-t-elle un jour.

Relations avec l'Amicale des Ecoles enfantines. Comme la *Fédération*, nous avons fait de notre mieux pour soutenir les justes revendications de nos collègues en ce qui concerne leurs traitements. Nous avons été heureuses d'accueillir nos collègues dans la S. P. R. et d'y rencontrer leur charmante présidente Mme Soguel.

S. P. R. Nos collègues neuchâtelois et vaudois nous convient aimablement à leurs séances générales. Nous pouvons constater que leurs préoccupations tant matérielles que pédagogiques diffèrent peu des nôtres. Nous sommes touchées de leur si chaleureux accueil.

Nous avons d'abord pensé que le G. R. E. P. pourrait devenir tout simplement un groupe de collègues de la S. P. R., s'occupant spécialement de questions d'éducation. L'intransigeance des uns, les préjugés des autres ont fait que le G. R. E. P. s'est constitué en société à côté de la Romande. Tout en regrettant cet éparpillement de nos forces, nous souhaitons que le G. R. E. P. fasse du bon travail pour le bien de notre école. Qu'importe le reste?

Comme vous avez pu le constater, l'*Educateur* a subi quelques petits changements. Il en subira encore, si l'on arrive à s'entendre sur la partie pratique qui suit le *Bulletin corporatif*. Quelques-uns voudraient trouver, dans cette deuxième partie, des leçons toutes faites; d'autres voudraient plutôt des renseignements documentaires qui puissent les aider dans la préparation de leurs leçons. Qui va l'emporter? C'est ce que nous verrons au cours de cette année.

C. I. A. C'est cette année que nous devons renouveler le Comité. Les élections se feront dans les différents groupes et non en séance générale. Nous gagnerons ainsi du temps. Je tiens à remercier vivement nos déléguées au Comité de la C. I. A. Elles ont beaucoup travaillé dans les nombreuses commissions. Merci.

Conclusions. Chères collègues, je crois vous avoir résumé assez complètement l'activité de votre Comité pendant cette année 1943. Vous allez

élire une nouvelle présidente, votre Comité va être en partie renouvelé. Je veux dire ici à mes collègues du Comité, à celles qui restent à la tâche et à celles qui se retirent, toute ma reconnaissance pour leur aide précieuse, leurs conseils judicieux, l'amitié qu'elles n'ont cessé de me témoigner pendant ces quatre dures années. Je voudrais aussi vous dire : Venez aux séances, soutenez votre Comité par votre présence, par l'intérêt que vous portez à son travail ; aidez votre nouvelle présidente et votre nouveau Comité. Que votre confiance se manifeste plus souvent ; ne soyez surtout pas indifférentes. C'est si décourageant d'avoir le sentiment d'être seule à lutter.

L'après-guerre nous demandera beaucoup. Pussions-nous toujours mieux comprendre notre tâche auprès de nos chers gosses, les hommes et les femmes de demain. Travaillons à leur donner, à côté d'un bagage de connaissances plus ou moins important, les vraies richesses, celles qui leur permettront d'avoir foi en un meilleur avenir.

Je termine ces considérations moralisantes en souhaitant longue vie à notre *Union* pour le plus grand bien de ses membres.

A. Mongenet.

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

présenté à l'assemblée statutaire du 4 mars 1944

Nous espérons bien, il y a une année, que notre assemblée statutaire d'aujourd'hui se passerait dans une atmosphère redevenue sereine ou presque. Ces espérances ne se sont pas réalisées. Pourtant, nous pouvons être reconnaissantes d'avoir pu, cette année encore, malgré bien des soucis, travailler dans des conditions favorables.

L'effectif de notre société ne s'est pas sensiblement modifié : 4 admissions, 1 démission, 2 collègues qui ont pris leur retraite.

Conférences. Le 9 juin : Mlle Landfried (Armée et Foyer) nous parla de la défense morale de notre pays et de l'importance de l'attitude de la femme suisse dans ce domaine. Le 13 octobre, Mlle Metz, professeur de gymnastique, nous démontra l'importance de l'éducation physique à l'école enfantine déjà, et nous prouva, par des exemples pratiques, qu'il nous est possible d'obtenir un meilleur rendement de cette discipline dans nos classes de petits. Le 24 novembre, Mlle Conne exposa un excellent travail sur l'Ecole et la Famille et nous prouva la nécessité toujours plus grande d'une collaboration entre maîtres et parents.

Département. L'établissement de la nouvelle échelle de traitements que nous devons à notre inspectrice, Mme M. Passello, ainsi qu'à Monsieur H. Grandjean, directeur de l'enseignement primaire, a nécessité de nombreux pourparlers. Plusieurs parmi vous, Mesdames, ont peut-être été déçues des résultats (le nombre d'années à parcourir encore avant d'arriver au nouveau maximum). Pourtant notre comité ne s'est épargné ni temps, ni peine et aurait tant désiré vous faire partager une réussite entière. Malgré tout, disons-nous que si le présent n'est pas en tous points favorable, la position de maîtresse d'école enfantine est cette fois-ci établie selon des bases plus équitables. Avec la *Fédération des fonctionnaires*, nos relations sont toujours des meilleures. Grâce à

son dévoué président, M. Borel, qui a lutté sans trêve et avec une rare compétence, il nous fut accordé une allocation d'hiver de Fr. 100.—, comme à tous les employés de l'Etat. Cette petite somme tombait bien à point, car, nous autres maîtresses d'école enfantine, nous ne touchons — à part quelques exceptions — aucune allocation de vie chère.

Sociétés. Nous sommes heureux de constater les excellents rapports qui unissent l'U. I. G.-Dames et Messieurs à notre Amicale. A chacun des présidents, Mlle A. Mongenet, présidente sortante, et M. Gaudin, nous adressons nos sincères remerciements pour tout l'intérêt qu'ils ont porté aux questions qui nous préoccupent.

Educateur. En ce qui concerne la partie pédagogique de l'*Educateur*, deux tendances s'affirment. Certains collègues désireraient trouver des préparations de leçons, d'autres voir se développer la documentation. Cette question sera tranchée au cours de l'année qui vient. Il s'agira, pour nous aussi, d'organiser notre travail dans l'une ou l'autre de ces directions.

En terminant ce rapport, je tiens à remercier tout particulièrement nos déléguées auprès des différentes sociétés auxquelles, nous sommes attachées, ainsi que tous les membres dévoués du comité, dont l'entrain au travail et l'assiduité aux séances font preuve de leur réel attachement à notre Amicale. Le comité, élu l'an passé pour 2 ans, va continuer sa tâche et compte sur vous, Mesdames et chères collègues, pour une nombreuse participation aux séances, un paiement régulier et fait à temps de vos cotisations, pour que notre Union soit, malgré les temps difficiles que nous traversons, toujours plus vivante, toujours plus active pour le bien de toutes.

La présidente : S. Soguel.

NEUCHÂTEL

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL présenté à l'Assemblée des délégués, le 25 mars 1944, à Auvernier

Réjouissez-vous, mes chers collègues, vous n'aurez pas aujourd'hui à entendre un long rapport. L'activité du Comité central que j'ai le devoir de relater ne s'étend que du 1er octobre au 31 décembre 1943, puisque j'ai eu l'honneur de passer en revue, lors de l'assemblée trisannuelle, le travail de l'exécutif pendant les trois dernières années. Mon rapport sera donc bref.

Abordons notre sujet et commençons par la statistique : nous serons donc bien de notre époque où tout se mesure, se compare et se chiffre.

Nos sociétaires. Au 1er janvier 1943, notre association comprenait : 398 membres actifs ; 61 membres auxiliaires ; 7 membres honoraires de section et 7 membres d'honneur de la S. P. N., soit au total 473 sociétaires, tandis qu'au 1er janvier de la présente année nous comptons : 417 membres actifs ; 58 membres auxiliaires ; 12 membres honoraires de section et 6 membres d'honneur de la S. P. N., soit au total 493 sociétaires. Relevons l'augmentation réjouissante des membres actifs. Cette augmentation de 19 unités — un bien vilain mot pour désigner des collègues ! — est due à l'heureuse décision prise en septembre de permettre aux jeunes brevetés, remplaçants et remplaçantes, de faire partie de notre société, de bénéficier de ses avantages moyennant le paiement d'une cotisation réduite.

5 de nos collègues aînés et aimés ont pris leur retraite après un long et fructueux labeur : nous leur souhaitons de nombreuses années de vie heureuse.

En 1943, de nombreux collègues ont été fêtés pour 25, 30 ou 40 ans de bons et loyaux services. Le Comité central s'est fait un plaisir et un devoir d'exprimer par lettre ses félicitations aux jubilaires.

La mort a passé dans nos rangs et a ravi à notre affection 7 collègues et 1 membre auxiliaire. Aux familles affligées, nous réitérons en ce jour l'expression de notre grande sympathie. Parmi les disparus, je ne puis m'empêcher de rappeler la mémoire de notre cher et dévoué collègue, mon cher compagnon de route, Georges Stroelé, qui a rempli un si grand rôle dans notre société. Humble parmi les humbles, modeste entre les modestes : seu's ceux qui ont eu le privilège de travailler avec lui pendant une période hérissée d'obstacles savent tout ce que la S. P. N. lui doit.

Membres honoraires. L'assemblée générale annuelle du 4 octobre 1941 a modifié le 3e alinéa de l'art. 8 des statuts. Le titre de membre honoraire est depuis cette date décerné par le Comité central qui, jusqu'à aujourd'hui, n'a pas fait usage de cette prérogative. Il avait étudié la remise d'un diplôme ou d'une assiette à chaque membre honoraire. L'assemblée trisannuelle de 1943 s'est déclarée opposée à la remise d'un diplôme, mais n'a pas abrogé le nouvel alinéa de l'art. 8 des statuts. Le Comité central doit donc décerner le titre de membre honoraire à tout sociétaire qui démissionne de l'enseignement pour prendre sa retraite, après avoir été membre actif pendant une période de 30 ans.

Lors de la discussion de la remise d'un diplôme, le vœu a été émis qu'il fût adressé une lettre aimable au nouveau membre honoraire. Afin de permettre au Comité central de remplir pleinement ses obligations, nous prions, chaque année, les présidents de sections de nous communiquer la liste des ayants droit à l'honorariat. Reconnaissons humblement que la mise au point de cette question n'avait pas été portée à l'ordre du jour des quatre dernières séances surchargées du Comité central.

Finances. C'est une chasse gardée de notre caissier : aussi me garderai-je de commenter nos comptes. Le Comité central est souvent sollicité à allouer des subventions. L'état de nos finances, la modicité de nos ressources nous obligent à répondre par un non possumus à tout appel à notre bourse et à ne maintenir au budget que les engagements financiers approuvés soit par l'assemblée des délégués, soit par l'assemblée générale. Le *Grep* s'est constitué en association comprenant des membres collectifs et des membres individuels. La S. P. N. a toujours entretenu avec ce mouvement de recherches pédagogiques des relations cordiales, lui a témoigné de la sympathie et lui a donné son appui moral. Le 11 mars, nous nous sommes entretenus avec une délégation du *Grep*, nous avons mis au point les relations de collaboration entre ce mouvement et la S. P. N. Nous n'avons pas à craindre de dissidence ou un conflit de compétences, ou encore une concurrence, et nous estimons que nous devons devenir membre collectif du *Grep*, moyennant le paiement d'une cotisation annuelle dont le montant est laissé à votre appréciation et dépend de nos possibilités. Nous vous saurions gré, chers collègues délégués, de fixer vous-mêmes la position que nous devons adopter.

Nos relations. Nos relations avec le Comité central de la S. P. R. et les différentes associations, comme aussi celles que nous entretenons

avec les autorités, sont empreintes de la plus franche cordialité. Elles nous permettent de suivre avec un vif intérêt, et pour notre propre avantage, toutes les questions d'ordre divers qui se discutent chez nos voisins. En décembre 1943, d'entente avec les présidents de sections, nous avons pris la décision d'établir un contact plus étroit entre les sections, leurs membres et le Comité central.

Caisse d'entr'aide et de compensation. La solidarité n'est pas un vain mot dans la S. P. N. La *Caisse d'entr'aide* a apporté une aide précieuse à deux de nos collègues institutrices frappées par la maladie en participant au paiement de 194 journées de remplacement. Un prêt de Fr. 1000.— a été accordé à l'un de nos collègues masculins et notre *Caisse de compensation* a apporté, par le versement de Fr. 1348.50, du réconfort et une légère compensation à 59 collègues mobilisés.

Les allocations de vie chère. Vous connaissez les allocations octroyées pour 1944, les allègements apportés, la maigre amélioration du sort des retraités. Malgré les efforts de la *Fédération*, il a été impossible d'obtenir des montants plus élevés que, pourtant, le renchérissement du coût de la vie justifierait. Il est superflu que nous relevions ici les chiffres, puisqu'ils ont été publiés dans le numéro 44 (11 décembre 1943) de notre organe.

La défense de nos intérêts matériels préoccupera longtemps encore le Comité central : telle est la seule conclusion que nous pouvons déduire des débats et des discussions de fin 1943 au sujet des allocations de vie chère.

Comité central. Deux membres du Comité central, Mlle Blanche Lüscher et M. Julien Rochat, la première après 6 années et le second après 25 années d'activité ont remis leur mandat. Nous tenons à leur dire notre gratitude pour leur collaboration amicale et fructueuse et, personnellement, ce n'est pas sans regret que je les vois tous deux abandonner leur poste. Le travail en commun crée de solides liens d'amitié. Nous souhaitons la plus cordiale bienvenue à leurs successeurs, Mlle Lily Vuille et M. Willy Zwahlen.

L'assemblée trisannuelle. Cette assemblée a laissé aux quelque deux cents participants un excellent souvenir. Les conférenciers, MM. Edmond Privat et Eddy Bauer, ont vivement intéressé les auditeurs. La réussite de cette assemblée est due à nos collègues du Val-de-Ruz : MM. Châtelain, Grandjean et Scherler, qui nous ont secondés et ont assuré l'organisation parfaite de cette manifestation. Nous leur disons un cordial merci.

Activité du Comité central. Les questions d'administration courante accaparent une partie des séances du Comité central. Notre consciencieux bulletinier les relate dans ses chroniques précises et, par conséquent, nous ne perdrons pas notre temps à les énumérer. Contentons-nous de relever que, grâce aux démarches réitérées du Comité central et de la Fédération, le Conseil d'Etat a pris, le 8 octobre 1943, un arrêté qui atténue sensiblement les retenues de traitement que subissaient, contrairement à l'équité, nos collègues mobilisés.

Deux sujets ont retenu l'attention de votre Comité : le développement de notre association, de son influence et de son autorité, et la situation des remplaçants, remplaçantes et jeunes brevetés sans place. Le premier thème a donné lieu à un échange de vues intéressant, à une discussion nourrie, approfondie et cordiale avec nos collaborateurs directs,

les présidents de sections. La S. P. N., pour remplir sa mission telle qu'elle résulte de l'art. 2 des statuts, a besoin de la collaboration de tous ses membres. Elle doit former un bloc compact, sans fissure. Tandis que le développement de l'instruction publique, la prospérité de l'école populaire et de toutes les œuvres de protection de l'enfance, ainsi que l'amélioration de la condition sociale et de la situation économique de nos membres, sont le domaine propre du Comité central, le perfectionnement de la culture générale et professionnelle est du ressort des sections. Dans le domaine culturel, le Comité central n'y peut apparaître qu'à titre d'animateur. Tel est le problème précis, posé et étudié que nous résoudrons en harmonie avec les présidents, les comités de sections et l'appui de tous les membres de la S. P. N.

La situation des jeunes sans place, des remplaçants et remplaçantes, constitués en groupement auxiliaire, pose une nouvelle fois, mais avec plus d'acuité, la nécessité de réformer notre organisation pédagogique neuchâteloise. Nous comprenons les jeunes, nous les comprenons d'autant mieux que la plupart de nous avons été dans une situation identique. Un conflit entre eux et nous, ni même une opposition, ne peut et ne doit exister. Nous avons pris contact avec les dirigeants de ce groupement. Nous connaissons leurs revendications, et nous examinerons sans tarder les possibilités d'apporter une amélioration à leur situation difficile.

Mes chers collègues, j'arrive au terme de mon rapport et il s'agit de conclure.

A nos préoccupations immédiates s'ajouteront toutes celles que notre époque tragique impose à l'attention et à la vigilance de tous les éducateurs. Combien important et primordial sera le rôle de l'école dans le monde qui s'édifiera sur les ruines dues à la folie criminelle des hommes ! Notre tâche à tous est immense. Votre Comité central est conscient de ses responsabilités. Il ne boudera pas à la tâche et il ne chômera pas...

En acceptant de présider aux destinées de la S. P. N., je savais que je pouvais compter sur la collaboration intelligente, bienveillante et cordiale de tous les membres du Comité, de notre bulletinier, et je leur dis à tous merci pour leur appui précieux, leur dévouement réconfortant et leur chaude amitié.

Ch. Rothen, président.

LE XXVIII^e CONGRÈS DES INSTITUTEURS SUISSES A BERNE

Sans atteindre l'ampleur du « Lehrertag » de 1939, à Zurich, lors de l'Exposition nationale, le congrès de Berne du S. L. V., les 8, 9 et 10 juillet derniers, a obtenu plein succès. Ce fut une belle manifestation de l'Ecole suisse. Par le nombre des participants d'abord. Douze cents membres du corps enseignant de tous les degrés, de toutes les parties de la Suisse, se sont donné rendez-vous à Berne. De la Suisse française aussi, n'en déplaise au correspondant de l'Ecole bernoise qui dit n'y avoir vu que le Comité de la S. P. R. ; nous y avons rencontré des Vaudois, des Genevois, des Neuchâtelois aussi : deux bonnes douzaines, sans compter les Jurassiens qui, comme membres de la Société des instituteurs bernois, se rattachent aussi au S. L. V.

« In allem was Bern tut ist Würde », disait-on de la vieille république patricienne. La Berne d'aujourd'hui, en l'occurrence, ne fit pas mentir l'adage. Tout le programme méticuleusement établi, se déroula avec ordre et précision. Un seul accroc : Jupiter Pluvius voulut aussi être de la fête

et empêcha les congressistes de se rendre à Hofwil, dimanche matin, où une cérémonie en l'honneur de Fellenberg était prévue. La manifestation se déroula dans une des salles du Casino et ne perdit rien de sa dignité.

Tandis que le samedi matin était réservé à l'assemblée des délégués du S. L. V., des institutions qui en dépendent (caisse-maladie, commission de lectures pour la jeunesse) et de groupements divers : Société suisse des maîtres de dessin, des maîtres de l'enseignement secondaire, des maîtres de travail manuel et de réforme scolaire, le congrès s'ouvrit officiellement et solennellement, à 17 heures, dans la grande salle du Casino. Ce fut d'abord une charmante audition du Chœur de l'Ecole des jeunes filles de Monbijou qui se produisit en dialecte bernois, en allemand, en français, en italien et en romanche. Puis le collègue Fritz Grutter, député au Grand Conseil, président du Comité d'organisation, souhaita la bienvenue à tous les instituteurs des trois Suisses, chacun dans sa langue maternelle.

« L'éducation au service de la liberté », tel était le thème général caractérisant le congrès. Ce fut le sujet des cinq conférences qui se donnèrent ensuite simultanément en allemand, en français et en italien. Les orateurs étaient de marque. Nous avons entendu plusieurs de nos collègues exprimer le regret de n'avoir pu les applaudir tous. Les Romands, en grande partie, se groupèrent autour du professeur Jean Piaget, qui les intéressa vivement.

La soirée récréative, joyeuse, animée, riche en productions diverses, qui eut lieu au Schänzli, ne se prolongea pas trop dans la nuit pour que, dimanche à 8 h. 30 précises, les congressistes puissent se retrouver dans la grande salle du Casino, pour l'assemblée générale. Le discours d'ouverture fut prononcé par le président du S. L. V., M. le Dr Boesch. M. Rudolf, chef du Département bernois de l'Instruction publique, lui succéda, apportant le salut de son gouvernement, puis ce fut la conférence du Conseiller fédéral Nobs. Nous nous excusons de passer comme chat sur braise sur ces discours fort remarquables, partie essentielle du congrès, et qui firent une profonde sensation sur l'assemblée. Nous nous promettons de revenir sur certains passages de l'exposé de M. Nobs.

Au dîner officiel de nombreux discours furent encore prononcés. On entendit MM. Bärtschi, président de la ville de Berne, Rudolf, conseiller d'Etat bernois, Etter, conseiller fédéral ; puis les représentants des associations pédagogiques invitées. Hélas ! des voix amies manquèrent, que nous avons entendues à Zurich et dans maintes de nos réunions pédagogiques romandes : celles de nos collègues de la F. I. A. I. Plusieurs d'entre nous eurent une pensée émue à l'intention des malheureux instituteurs de nos pays voisins...

Alors que la journée du lundi était réservée à des excursions diverses, le congrès prit effectivement fin dimanche soir. Ce fut, nous l'avons dit, une belle manifestation des Instituteurs suisses. La presse en parla avec bienveillance et en donna des comptes rendus fidèles. L'ouverture du congrès fut signalée par les quotidiens bernois en termes élogieux pour le corps enseignant suisse et le S. L. V. Citons le *Bund* : « Si aujourd'hui, au cours de la cinquième année de la guerre mondiale, si lourde en conséquences même pour les Etats qui en ont été préservés, notre peuple reste libre, fort et uni, il le doit pour une bonne part à l'éducation qu'il a reçue qui, avec les droits et les moyens politiques, constitue le meilleur fondement de la volonté de s'entraider et de se comprendre. » Le *Berner Tagblatt* : « Le programme du congrès montre à l'évidence que le corps enseignant suisse est animé de la meilleure volonté, et que,

conscient de sa lourde responsabilité, il entend marcher vers un but clair, et par des voies droites. Il ne s'agit plus ici des intérêts d'un groupe professionnel, mais du bien de notre jeunesse, qui incarne l'avenir de notre pays. » « Le corps enseignant suisse, dit la *Berner Tagwacht*, a droit aux louanges, pour avoir, en pleine connaissance de sa responsabilité, fait tout ce qui dépendait de lui dans son enseignement, afin d'affirmer l'idée de liberté. »

Nos journaux romands relatèrent aussi assez fidèlement, encore que brièvement, les divers actes du congrès. Vaut-il la peine de relever les observations assez décevantes de *Curieux* (13 juillet), sur le discours de M. Nobs, dont l'exposé « dénotait une étrange propension à voir dans l'Ecole le temple d'une sorte de religion laïque vouée à l'Etat démocratique. Or, il est permis d'estimer que l'unique rôle acceptable de l'école est d'instruire les enfants des rudiments de la culture. A se sentir responsable plutôt devant l'Etat que devant les parents qui lui ont confié leur bien le plus précieux ; à vouloir former de bons citoyens, l'école empiètera sur les prérogatives naturelles de la famille et de l'Eglise qui ont, elles, la mission magnifique de tremper le caractère de l'enfant. Si les instituteurs se contentaient de meubler bien la tête de leurs élèves, ils auraient rendu au pays le meilleur service qu'on soit en droit d'attendre d'eux ».

Une fois de plus, le Comité S.P.R. a pu apprécier la courtoisie et l'amabilité de nos collègues suisses alémaniques. Relevons, du discours d'ouverture du président du S.L.V., M. le Dr Boesch, le salut adressé, en français, à notre association : « Dans la Suisse romande notre société n'a pas de sections. Il y a quatre-vingts ans, ici, à Berne, les Romands se sont séparés de nous et ont suivi leur propre chemin glorieux. Mais si nous n'avons pas de sections en pays romand nous y avons des amis. De même, ici, à Berne, il y a huit ans, nos deux associations ont renouvelé leur amitié traditionnelle, et je me félicite de pouvoir saluer le Comité central de la Société pédagogique de la Suisse romande. »

Nous nous en voudrions de passer sous silence l'agréable invitation que nous adressa, vendredi soir, M. le conseiller d'Etat Rudolf. Au « carnotzet » de l'Etat de Berne, dans le majestueux Hôtel de Ville, se trouvèrent réunis les comités des deux associations, le comité bernois d'organisation du congrès et un groupe de Tessinois. Ce fut charmant autant que cordial : de la musique remarquablement exécutée par le quintette d'instruments à vent de l'orchestre de la ville, un vin d'honneur, dont les Vaudois ne firent point fi et du fromage « en rebibes... », comme avant la guerre ! puis des discours, des chants, des « witz » et des bons mots. Que nous étions loin des horreurs qui continuent à sévir tout autour de nous !

Cet esprit de franche cordialité ne cessa de régner durant les trois belles journées passées à Berne. Nous réservant la place d'honneur, les dirigeants du S.L.V. — pourquoi ne citerions-nous pas tout particulièrement son président le Dr Boesch, son vice-président Lumpert, ses collègues Tschopp et Hardmeier, les deux rédacteurs Simmen et Peter — se montrèrent constamment empressés et pleins de déférence, faisant bien sentir combien forts sont les liens qui unissent nos deux associations. Nous le savions déjà, mais le congrès de Berne a encore renforcé notre opinion : Suisses nous sommes, enfants de la même patrie, travaillant tous en pleine liberté à la même grande cause, l'éducation de la jeunesse pour la prospérité d'un peuple libre.

DROIT A L'INSTRUCTION

Voici le texte du postulat que M. le conseiller national H. Perret (Neuchâtel) développa dans la dernière session des Chambres fédérales (juin 1944) :

Au premier rang des richesses qui doivent être mises complètement et systématiquement au service du pays afin d'en favoriser l'essor intellectuel, spirituel et économique, il faut placer l'instruction de notre peuple. Si toute parcelle de terrain, si tout brin de matière première doivent être mis en valeur, à plus forte raison toutes les intelligences doivent-elles être cultivées avec le maximum de soin. Parallèlement au droit au travail, il faut placer le droit à l'instruction. Aucune entrave ne doit empêcher un jeune, quel qu'il soit, de bénéficier de l'enseignement donné dans nos institutions scolaires jusque et y compris les hautes écoles professionnelles ou les universités, s'il est brillamment doué.

Le Conseil fédéral est invité à examiner quelles mesures pourraient être prises qui permettraient d'assurer le plein épanouissement de la culture intellectuelle des jeunes générations, afin qu'elles puissent collaborer plus fructueusement au développement de la richesse générale de notre pays, tout en élevant le plus haut possible son niveau intellectuel, civique et moral.

M. Etter, chef du Département fédéral de l'Intérieur, reconnaissant l'importance du problème, répondit longuement, et démontra que la question est plus complexe qu'il n'y paraît. Certes, dans une démocratie, l'accès aux études supérieures doit être aussi ouvert que possible, et il est du devoir des pouvoirs publics de le faciliter. Cependant, ce sont les familles d'abord, puis les cantons qui doivent rester maîtres de leurs décisions en la matière. La Confédération, actuellement, ne peut guère intervenir que pour la formation professionnelle. D'autre part, il ne faut pas ignorer le danger de la constitution d'un « prolétariat universitaire » résultant de l'encombrement des professions libérales qui, aujourd'hui déjà, souffrent d'une pléthore sérieuse.

Le postulat, non combattu, fut adopté.

VAUD

AVIS

Le bureau S. P. V., Mauborget 12, à Lausanne, est fermé les samedis 19 et 26 août.

Le Comité.

BIBLIOGRAPHIE

71e Annuaire de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire, H.R. Sauerländer & Cie, Aarau, éditeurs, 186 pages ; prix 5 fr.

Cet annuaire donne d'abord le rapport présidentiel présenté par M. L. Meylan à la 80e assemblée générale de la société, au début d'octobre 1943, à Soleure. Il publie ensuite les conférences données au cours de cette réunion : « Erbgut und Umsvelt, Faktoren des menschlichen und individuellen Entwicklung » (Dr Balzer, Berne) et « Die Notwendigkeit einer schweizerischen Eugenik » (Dr Brugger, Bâle), puis le sujet mis à l'étude : « Le recrutement et la préparation des maîtres de gymnase », avec les discussions auxquelles il donna lieu. Nous y trouvons encore un historique de la société, ainsi que les rapports sur l'activité des douze sociétés affiliées et la liste des membres qui les composent.

PORRENTRUY - ECOLE CANTONALE

A la suite de décès, une place de maître de français et d'histoire est mise au concours. Brevet exigé: diplôme de maître de gymnase.

Traitement (6770 - 10,050 francs plus allocations), droits et devoirs selon les lois, les décrets et les règlements en vigueur. La Direction de l'Ecole se met à disposition pour tous renseignements.

La Commission de l'Ecole se réserve la faculté de pouvoir, avec le consentement de la Direction de l'Instruction publique, modifier, en tout temps, l'attribution des disciplines.

L'entrée en fonctions est fixée au 1^{er} octobre 1944.

Les inscriptions sont à adresser, jusqu'au 10 août 1944, à M. Victor Henry, préfet, président de la Commission de l'Ecole cantonale, à Porrentruy. Les candidats sont priés de ne se présenter personnellement qu'après y avoir été expressément invités.

130

CONSERVATOIRE DE LAUSANNE

Alfred Pochon Directeur

TOUTES LES BRANCHES DE LA MUSIQUE

132

Dès septembre 1944: cours spécial pour chefs d'orchestre par M. Paul Kletzki
Prospectus et renseignements au secrétariat, rue du Midi 6, tél. 2.26.08

*Quelques suggestions
pour les courses d'écoles et de sociétés*

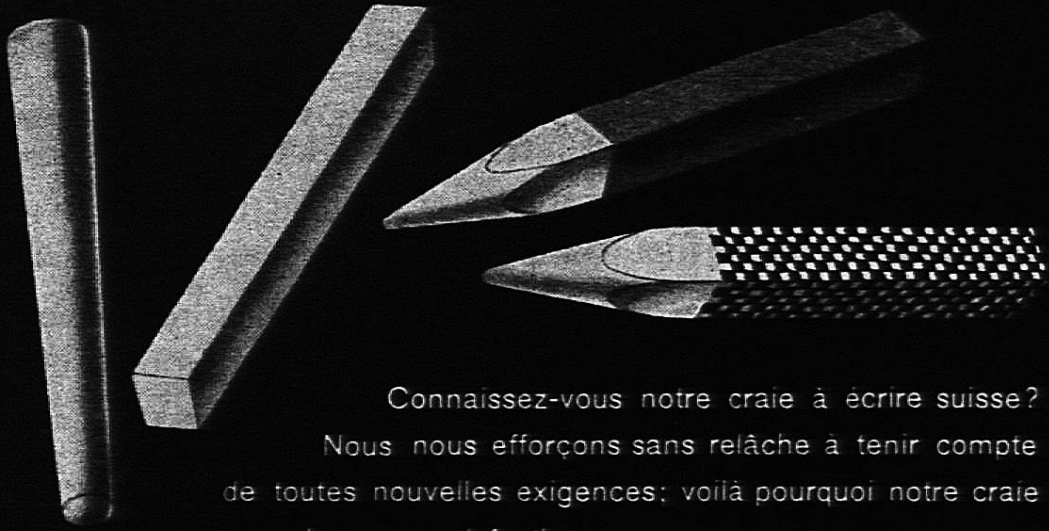
Lac Léman

Buts de promenades nombreux et variés. Les bateaux de la **Compagnie Générale de Navigation** délivrent les **billets collectifs** sans demande préalable. Abonnements kilométriques. **Abonnements de vacances** (7 jours ouvrables) depuis **Fr. 15.—**

Pour tous renseignements s'adresser à la DIRECTION A OUCHY-LAUSANNE, téléphone 2.85.05 ou au BUREAU DE LA COMPAGNIE A GENÈVE, Jardin Anglais, téléphone 4.46.09

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux



Connaissez-vous notre craie à écrire suisse?
Nous nous efforçons sans relâche à tenir compte
de toutes nouvelles exigences; voilà pourquoi notre craie
vous donnera satisfaction.

Prospectus et échan-
tillons par le fabricant:

Plüss-Staufner

Oftringen Téléphone 7 35 44

51

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, étudie
toute demande de prêt à des fonctionnaires, traite-
ments fixes, etc., avec bienveillance et discrétion.

40 **BON**

pour un rabais spécial sur tous achats chez

BORNET S.A.

ÉLECTRICITÉ * EAU * GAZ

GENÈVE - RUE DE RIVE, 8 - TÉL. 502 50

POMPES FUNÈBRES NOUVELLES - LAUSANNE

Toutes formalités

Fournisseur attitré
des palmes à la S. P. V.



RUE CENTRALE 2

TÉLÉPHONE 2.38.68

App.: 2.38.69
2.38.07

24

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur: (intérim) R. JAQUET, GENÈVE, r. de Lyon 58. Bulletin : Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.— ; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

Cartes d'actualité

ALLEMAGNE

et pays limitrophes, carte automobile
avec chemins de fer.

Echelle: 1:1.000.000; dim. 93 × 132 cm. Fr. **3.75**

FRANCE

carte automobile avec chemins de fer.

Echelle: 1:1.000.000; dim. 91 × 99 cm. Fr. **3.75**

ITALIE

carte routière avec chemins de fer.

Echelle: 1:1.000.000; dim. 55 × 125 cm. Fr. **3.75**

EUROPE

carte générale avec 16 000 noms.

Echelle: 1:5.000.000; dim. 94 × 109 cm. Fr. **3.75**

EUROPE centrale

Echelle: 1:5.000.000; dim. 50 × 69 cm. Fr. **1.50**

AFRIQUE

carte générale politique-économique.

Echelle: 1:12.000.000; dim. 73 × 88 cm. Fr. **3.50**

ASIE

carte politique-économique.

Echelle 1:12.000.000; dim. 75 × 98 cm. Fr. **3.75**

CARTE DU MONDE

Echelle: 1:32.000.000; dim. 75 × 125 cm. Fr. **4.50**

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE ■ GENÈVE ■ NEUCHÂTEL ■ VEVEY ■ MONTREUX ■ BERNE ■ BALE

INSTITUTEURS, INSTITUTRICES!

Notre matériel de réforme scolaire
vous enthousiasmera vous et vos élèves!



DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE
GRATUIT DE MATÉRIEL POUR

L'école active

Feuilles de pliage et tissage, images à colorier
et découper, formes à coller, pâtes à modeler

Le calcul

bâtonnets, bouliers, bandes et tableaux pour
le calcul, chiffres et cadrans gommés

Le travail manuel

toutes les fournitures en raffia, perles

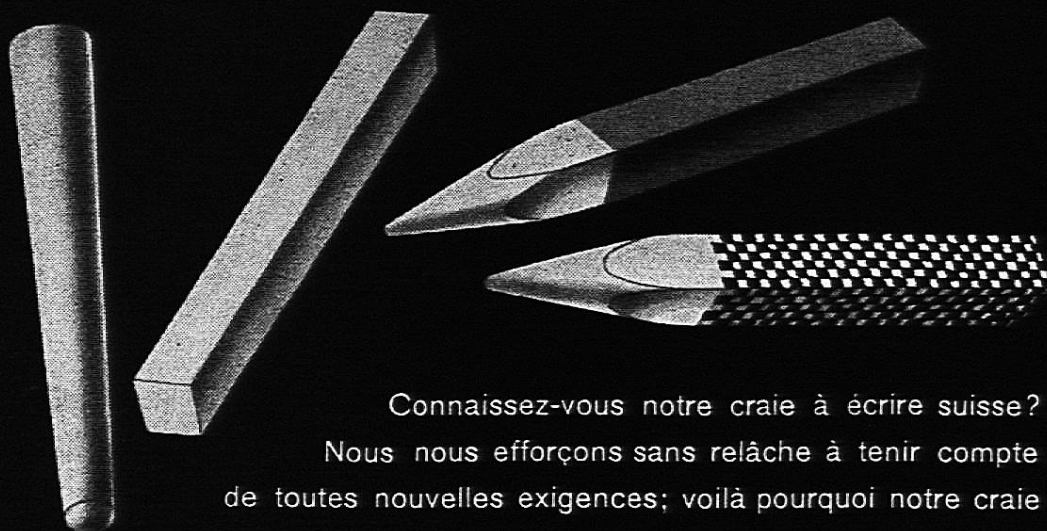
Les cours de cartonnage

papiers de toutes sortes et dessins, cartons.
Tous les outils



François SCHUBIGER, Winterthour

anciennement SCHWEIZER & SCHUBIGER



Connaissez-vous notre craie à écrire suisse?
Nous nous efforçons sans relâche à tenir compte
de toutes nouvelles exigences; voilà pourquoi notre craie
vous donnera satisfaction.

Prospectus et échan-
tillons par le fabricant:

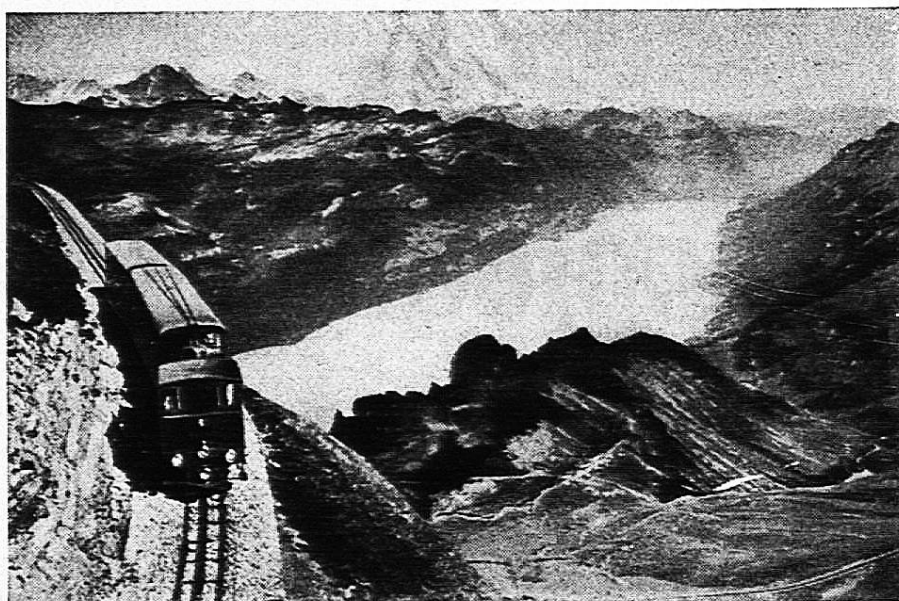
Plüss-Staufner

Oftringen Téléphone 7 35 44

L'excursion pour le Rothorn *de Brienz*

est un événement inoubliable!

Grâce à sa situation centrale, Brienz est facilement accessible de toutes les contrées du pays, soit en chemin de fer, en bateau ou en auto.
Le Rothorn est le but de voyage préféré des sociétés et écoles,
à cause de sa vue splendide et incomparable. Les taxes sont très modérées.



Chemin de fer Brienz-Rothorn — Altitude: 2351 m.
Autorisé offic. conf. à l'ACF du 3 10 39

Quelle sensation inoubliable nous envahit lorsqu'au petit matin, l'aurore dore les plus hauts sommets, tandis que la vallée est encore plongée dans la nuit bleutée qui s'évanouit lentement sous l'effet des rayons du soleil levant. Les légères brumes qui flottent sur les lacs se dispersent et les cloches d'églises lancent leur joyeux appel matinal: Lever du soleil sur le Rothorn Kulm!

L'excursion pour le Rothorn est inclus dans les abonnements de vacances de l'Oberland bernois.

Il est possible d'atteindre le col du Brünig directement depuis le Rothorn Kulm, en empruntant le sentier spécialement construit à cet effet. Ce sentier à déclivité douce longe la crête de la montagne bien au-dessus de la limite de la végétation sylvestre, traverse tantôt des pâturages à la riche floraison alpine odorante, tantôt la nature sauvage, repaire du bouquetin, du chamois et de l'aigle. La variété grandiose de l'Oberland bernois apparaît dans toute sa splendeur sur ce parcours qui nous révèle la puissante grandeur de son relief incomparable.

*Si vous venez à Berne,
n'oubliez pas de visiter le beau*

Parc zoologique

et le

VIVARIUM DAEHLHOELZLI

**Mille animaux
en 300 espèces**

Le plaisir des écoliers !